

REPUBLIQUE DU CONGO



PND

2022-2026

PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT

Une économie forte, diversifiée et
résiliente pour une croissance
inclusive et un développement
durable irréversible

ANNEXE N° 4

**DOCUMENT CADRE DE SUIVI ET
EVALUATION (DCSE)**

Ref : Loi n°3 – 2022 du 14 janvier 2022

Table des matières

Liste des tableaux.....	iii
Liste des figures.....	iii
Sigles et abréviations.....	iv
Introduction générale.....	1
Chapitre 1 : Revue du dispositif de suivi et d'évaluation du PND 2018-2022	3
1.1. Rappel du dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PND 2018-2022.....	3
1.2. Diagnostic du dispositif de suivi et évaluation.....	4
1.2.1. Dispositif institutionnel	4
1.2.2. Alignement et cohérence par rapport aux produits statistiques.....	6
1.2.3. Alignement et cohérence par rapport aux capacités du Système Statistique National (SSN)	6
1.2.4. Coordination des activités de suivi et évaluation.....	8
1.3. Aperçu du cadre conceptuel de suivi-évaluation.....	8
1.3.1. Aperçu du suivi-évaluation.....	8
1.3.2. Cadre conceptuel de suivi-évaluation	9
1.3.3. Objectif du cadre de Suivi-Évaluation.....	10
1.4. Propositions d'actions de renforcement du cadre de suivi et évaluation du PND 2022-2026.....	11
1.4.1. Cadre légal et réglementaire au dispositif institutionnel et statistique de suivi et évaluation du PND 2022-2026.....	11
1.4.2. Renforcement des mécanismes de coordination des activités de suivi et évaluation	11
1.4.3. Développement d'un mécanisme de communication du système de suivi et évaluation	12
1.4.4. Amélioration de la gouvernance du Système statistique national.....	12
Chapitre 2 : Suivi et évaluation des programmes et actions du PND 2022- 2026	13
2.1. Suivi des programmes et actions.....	13
2.1.1. Composantes du suivi.....	13
2.1.2. Suivi des programmes pluriannuels des actions prioritaires (PPAP) des ministères.....	13
2.1.3. Suivi du programme d'investissements publics.....	14
2.1.4. Suivi du programme macroéconomique et financier	14
2.1.5. Suivi du programme d'investissements publics en cofinancement.....	14
2.1.6. Dispositif statistique dans le suivi.....	15
2.1.7. Produits du suivi	15
2.2. Evaluation des performances des programmes et actions	15
2.2.1. Composantes de l'évaluation	16
2.2.2. Activités de l'évaluation	16
2.2.3. Produits ou livrables de l'évaluation.....	16
2.3. Cadre de résultats du dispositif de suivi et évaluation du PND 2022-2026	17

Chapitre 3 : Dispositif institutionnel et acteurs du suivi et évaluation du PND 2022-2026 et des PLD	18
3.1. Dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PND 2022-2026 et des PLD	18
3.1.1. Dispositif central de suivi et évaluation du PND 2022-2026	18
3.1.2. Dispositif central du suivi et évaluation des PLD	21
3.1.3. Dispositif consultatif de suivi et évaluation du PND 2022-2026 et des PLD	21
3.1.4. Des principes de la gestion axée sur les résultats (GAR)	22
3.2. Développement des capacités de mise en œuvre et de suivi et évaluation	22
3.2.1. Renforcement des capacités des administrations impliquées dans le suivi et évaluation	23
3.2.2. Renforcement des capacités du système statistique national	23
Chapitre 4 : Mécanisme de communication entre différents acteurs du dispositif	24
4.1. Importance et objectifs de la communication en matière de suivi et évaluation	24
4.2. Produits à communiquer et canaux de communication	24
4.2.1. Produits du dispositif	24
4.2.2. Canaux de communication	25
4.3. Activités et plan de communication	26
4.3.1. Activités de communication	26
4.3.2. Plan de communication	26
Conclusion	34
Annexe : Matrice des indicateurs	A
A.1. Indicateurs de performance globale	A
A.2. Indicateurs de performance par pilier	D

Liste des tableaux

Tableau 1: Liste des produits à communiquer par les acteurs du suivi-évaluation.....	25
Tableau 2: Plan de communication en matière du dispositif de suivi et évaluation	34

Liste des figures

Figure 1: Cadre conceptuel du cadre de Suivi et évaluation du PND 2022-2026.....	10
Figure 2 : Chaîne de résultats pour le PND 2022-2026	17
Figure 3: Schéma du dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PND 2022-2026	22

Sigles et abréviations

BEAC	Banque des Etats de l'Afrique centrale
CASP	Centre d'application de la statistique et de la planification
CD	Coordinations départementales
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CNE	Conseil national d'évaluation
CNEEPIP	Centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public
COPIL	Comité de Pilotage
CSS	Commission supérieure de la statistique
CT	Coordination Technique
DCSE	Document cadre de suivi et évaluation
DD	Directions départementales
DEP	Directeur/ Direction des études et de la planification
DGE	Direction générale de l'économie
DGGT	Délégation générale des grands travaux
DGI	Direction générale de l'intégration
DGPAD	Direction générale du partenariat au développement
DGPD	Direction générale du plan et du développement
DSCERP	Document de stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EDSC	Enquête démographique et de santé du Congo
EHCVM	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages au Congo
GAR	Gestion axée sur les résultats
INS	Institut national de la statistique
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PAP	Projets annuels de performance
PIP	Programme d'investissements publics
PLD	Plan local de développement
PND	Plan national de développement
PPAP	Programmes pluriannuels des actions prioritaires
PREF-CEMAC	Programme des réformes économiques et financières de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
PTF	Partenaire technique et financier
RAP	Rapport annuel de performance
REGEC	Recensement général des entreprises du Congo
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
SIG-Stat	Système intégré de gestion statistique
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SSN	Système statistique national
STP	Secrétariat technique permanent
ZES	Zone économique spéciale

Introduction générale

1. Le Plan National de Développement (PND) 2022-2026 est élaboré pour conduire l'action du Gouvernement et les interventions des partenaires au développement. Il identifie six (06) Piliers prioritaires de développement sur une période quinquennale couvrant le mandat présidentiel en cohérence avec le projet de société du Président de la République : « Ensemble, poursuivons la marche ».
2. Le PND 2022-2026, dans sa conception, est profondément ancré aux orientations stratégiques du développement, à la Constitution congolaise et à ses prescriptions juridiques. Outre les engagements internationaux relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD), il prend également en compte d'autres instruments dont le Congo est signataire, notamment l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme des réformes économiques et financières de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (PREF-CEMAC).
3. L'atteinte de l'objectif assigné au PND 2022-2026 nécessite la mise en place et l'opérationnalisation d'un système de suivi et évaluation qui devra permettre de mesurer périodiquement les avancées enregistrées et d'apporter d'éventuelles mesures correctives.
4. Au Congo, la première tentative de mise en place d'un système complet de suivi et évaluation remonte au Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP, 2008-2010) ; précurseur du Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP) 2012-2016. La stratégie de relance économique DSCERP 2008-2010 a pris en compte la nécessité d'un système de suivi et évaluation et de son institutionnalisation. Cela a été renforcé par l'adoption des outils de suivi et d'évaluation dans la mise en œuvre des programmes et projets gouvernementaux en rendant obligatoire l'inclusion des activités de suivi et d'évaluation dans les plans nationaux de développement depuis 2012, dans un souci de redevabilité et de gestion axée sur les résultats.
5. L'objectif primordial de la mise en place d'un système permanent et efficace d'informations pour le suivi et l'évaluation du PND 2022-2026 et des plans locaux de développement (PLD) qui en découlent est de : (i) assurer l'engagement du Gouvernement à rendre compte des résultats du développement ; (ii) définir les mécanismes de mesure de l'efficience et de l'efficacité des politiques, programmes et projets prioritaires du PND 2022-2026 ; (iii) fournir des canaux pour un retour d'informations ou une allocation efficace des ressources sur la mise en œuvre des politiques économiques et sociales ; et (iv) renforcer les bases d'un processus transparent par lequel les citoyens congolais et les autres acteurs du développement peuvent entreprendre une évaluation partagée des résultats.
6. Le dispositif de suivi et évaluation de ce nouveau cadre programmatique de l'action gouvernementale s'appuie sur les insuffisances constatées dans l'ancien mécanisme de suivi-évaluation, les défis et les leçons tirées de l'évaluation finale du PND 2018-2022. Ces éléments ont révélé, entre autres, la non-opérationnalisation du dispositif de suivi et évaluation et l'insuffisance de données statistiques fiables pour soutenir la mise en œuvre et la planification des politiques de développement, la faiblesse de la coordination de la mise en œuvre et du Système Statistique National (SSN), ainsi que le manque de communication entre les différents acteurs du dispositif. Sur cette base, le nouveau dispositif décrit le design institutionnel, les rôles et les responsabilités des institutions du secteur public, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement impliqués dans la mise en œuvre des projets et programmes publics en liant les producteurs et les utilisateurs d'informations dans

un système cohérent. Il définit également le cadre d'une gestion efficace des résultats de développement à tous les niveaux, afin d'améliorer le mécanisme de notification et de retour d'informations dans tous les aspects du développement.

7. Le présent document, dont l'essence est de présenter le cadre de suivi et évaluation du PND 2022-2026, s'articule autour de quatre (4) chapitres. Le premier chapitre présente un résumé des conclusions et des défis de la revue du dispositif de suivi et évaluation du PND 2018-2022. Le deuxième présente les éléments de suivi et évaluation des programmes et actions du PND 2022-2026 et des différents niveaux de résultats attendus, par Piliers, des interventions de développement pour soutenir le nouveau cadre institutionnel. Le troisième décrit le dispositif institutionnel et la rationalisation des rôles et des mandats des acteurs, ainsi que des aspects de renforcement des capacités en vue de l'atteinte des objectifs de suivi et évaluation du PND 2022-2026 et des PLD. Enfin, le chapitre quatre aborde le mécanisme de communication entre différents acteurs du dispositif.

Chapitre 1 : Revue du dispositif de suivi et d'évaluation du PND 2018-2022

8. L'action gouvernementale ne peut progresser rapidement dans la mise en œuvre du PND 2022-2026 si la planification, le suivi et l'évaluation ne sont pas correctement guidés, alignés, intégrés dans toutes les sphères du Gouvernement et, horizontalement, dans tous les secteurs de la société.

9. Ce chapitre se propose d'examiner, dans sa première section, le cadre institutionnel de suivi et évaluation du PND 2018-2022 à travers une vue des rôles et mandats des principales institutions, ainsi que de leur alignement aux mécanismes d'évaluation. La deuxième section décrit les mécanismes de suivi et d'évaluation pour suivre les progrès de la mise en œuvre et les réalisations du PND 2022-2026. Le chapitre se termine en détaillant les propositions d'actions de renforcement du cadre de suivi et évaluation du PND 2022-2026.

1.1. Rappel du dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PND 2018-2022

10. De manière générale, le rôle du cadre de suivi et d'évaluation est de suivre, mettre à jour et rendre compte des progrès et de l'impact des interventions décrites dans la stratégie de développement et de s'assurer que les informations, les données et les analyses sont de meilleure qualité. L'objectif est d'améliorer la gestion actuelle et future des extrants, des activités, des résultats et des impacts afin de faciliter la mise en œuvre efficiente du plan.

11. Le cadre de suivi et évaluation du PND 2018-2022, élaboré de façon consensuelle et participative, décrivait les grandes lignes d'un système performant de mesure des indicateurs afin de relever le défi de rendre disponible et à temps les informations fiables, de qualité sur la mise en œuvre des interventions à tous les niveaux de la pyramide, ainsi que les progrès réalisés. Le dispositif de pilotage du suivi et évaluation des performances était conduit par le conseil national d'évaluation (CNE) du PND 2018-2022. Il était mis en place par décret n°2020-715 du 9 décembre 2020 comprenant cinq composantes majeures : le comité de pilotage, la coordination technique, le secrétariat technique permanent, les directions des études et de la planification et les coordinations départementales.

- i) **Le comité de pilotage (COPIL) :** était l'organe décisionnel et la plus haute instance du dispositif d'évaluation du PND 2018-2022. Il était chargé de donner les orientations stratégiques pour la coordination de la mise en œuvre de l'évaluation. Présidé par le ministre d'Etat en charge de l'économie, il constituait un cadre de concertation nationale et de dialogue politique entre le Gouvernement et ses partenaires sur les questions de développement centrées autour du PND 2018-2022.
- ii) **La coordination technique (CT) :** En tant que deuxième instance du dispositif, elle visait à opérationnaliser les décisions et les orientations stratégiques du comité de pilotage (COPIL). Outre sa mission d'assurer le fonctionnement du mécanisme d'évaluation, elle devait veiller à l'effectivité de la réalisation des activités du suivi administratif et technique et à la disponibilité des différents produits attendus en vue d'animer le CNE.
- iii) **Le secrétariat technique permanent (STP) :** Organe technique et cheville ouvrière du dispositif de l'évaluation assurée par la Direction générale du plan et du développement

(DGPD), il avait pour mission principale de coordonner les activités techniques d'évaluation des performances de la mise en œuvre du PND 2018-2022 et d'assister la Coordination technique. En tant que rapporteur du comité de pilotage, le STP avait pour missions spécifiques : l'organisation technique et matérielle de la revue nationale annuelle d'évaluation des performances de la mise en œuvre dudit PND ; l'élaboration, en collaboration avec les différents acteurs, du rapport national annuel des performances de la mise en œuvre du PND 2018 -2022 ; la communication et la diffusion des produits sur le site web de la DGPD ; la mobilisation des ressources pour les activités d'évaluation des performances de la mise en œuvre du PND 2018 -2022.

- iv) **Les directions des études et de la planification (DEP) :** Constituées des points focaux du dispositif de suivi et évaluation au sein des ministères sectoriels, elles avaient notamment pour missions de : veiller à la cohérence de la stratégie, du plan d'actions et de la mise en œuvre à travers les projets ; mener tous les travaux d'analyse et d'interprétation des statistiques des ministères sectoriels.
- v) **Les coordinations départementales (CD) :** Devant coordonner la réalisation de l'évaluation des performances de la mise en œuvre du PND 2018-2022 au niveau départemental, elle visaient à : assurer la mise en œuvre, le suivi et évaluation des plans locaux de développement (PLD) ; œuvrer pour la coordination et l'harmonisation des interventions en matière de développement des différents acteurs afin de garantir une synergie d'actions sur leur territoire ; s'assurer de l'appropriation, sur leur territoire, des politiques, stratégies et programmes de développement par les différentes parties prenantes ; donner les orientations et superviser l'organisation, à la date échue, des revues départementales du PND afin de contribuer qualitativement à la revue annuelle nationale du PND 2018-2022.

1.2. Diagnostic du dispositif de suivi et évaluation

1.2.1. Dispositif institutionnel

12. Le constat qui se dégage est que ce dispositif a donné des résultats mitigés. Sa mise en œuvre a rencontré d'énormes difficultés dues notamment à l'insuffisance des moyens de travail. Malgré l'existence d'outils de planification et de programmation, comme le document cadre de suivi et évaluation (DCSE), le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et la bonne disposition des partenaires au développement à accompagner l'exercice, les structures mises en place n'ont pas fonctionnées. Plus spécifiquement, l'insuffisance des réunions des membres du COPIL et une léthargie du cadre de concertations entre l'État et les partenaires n'ont pas produit les résultats escomptés. Ce dysfonctionnement tient en partie à la publication tardive du décret 2020-715 du 9 décembre 2020 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement du Conseil national de l'évaluation (CNE) du Plan national de développement (PND) 2018-2022, à deux ans d'échéance de sa mise en œuvre. Ainsi, l'évaluation finale du PND 2018-2022 a relevé la nécessité de renforcer l'architecture institutionnelle de manière à améliorer son efficience et son efficacité.

13. Par ailleurs, les leçons tirées du système de suivi et évaluation laissent apparaître de nombreuses contraintes au niveau des organes de pilotage. L'évaluation a noté la faiblesse du dispositif de suivi et évaluation à plusieurs égards et l'absence des ajustements, en cours d'exécution, malgré l'évolution des indicateurs non conformes aux prévisions initiales. En particulier, les comités mis en place ont été caractérisés par la non tenue systématique des réunions des différents organes sectoriels ou

départementaux, des difficultés de renseignement de tous les indicateurs et de la non prise en compte intégrale des objectifs prioritaires dans la programmation budgétaire.

14. De plus, dans un effort d'amélioration, d'efficacité et d'efficacités, ce cadre de suivi et évaluation avait pris en compte une dimension départementale, visant à transférer certaines fonctions aux conseils départementaux pour s'assurer de l'appropriation du PND et de la mise en œuvre des plans locaux de développement et de garantir une synergie d'actions sur leur territoire. Or, la réalisation des revues au niveau départemental reste fortement dépendante des orientations stratégiques émanant du niveau décisionnel et central. Le Comité de Pilotage (COPIL) et la Coordination Technique (CT) n'ont pas veillé au bon fonctionnement du mécanisme de suivi et évaluation et à l'animation du processus participatif autour de l'évaluation du PND 2018-2022.

15. L'inefficacité du dispositif institutionnel de suivi et évaluation résulte en partie à l'effectif pléthorique et la présence des mêmes acteurs qui se retrouvent dans une multitude de structures d'orientation, de pilotage et de suivi des projets ou programmes. De même, le manque de réalisme et l'insuffisance de moyens budgétaires en raison des effets néfastes engendrés par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, survenue en fin de l'année 2019, a impacté la mise en œuvre des actions et de solutions durables. A cet effet, la prégnance du budget annuel n'a nullement permis d'inscrire la réalisation de certaines activités dans la durée requise.

16. Pour disposer d'un cadre cohérent et solide de mise en œuvre du suivi et de l'évaluation du PND, il est impératif que les conditions préalables suivantes soient remplies : (i) l'appropriation du plan par tous ; (ii) la volonté politique aux niveaux national et départemental ; (iii) la planification annuelle et à mi-parcours soutenue et l'engagement des ressources ; (iv) le renforcement des capacités des producteurs de données ; (v) le changement de comportement, le patriotisme et l'éradication de la corruption.

17. Cependant, au fur et à mesure de la progression du PND 2018-2022, il devenait difficile de remplir les conditions préalables au succès. Il était évident de constater un an après le début de la mise en œuvre du PND 2018-2022, que le financement des actions ne correspondait pas entièrement aux priorités du PND. La volonté politique affichée a été inévitablement affectée par l'ampleur de la crise économique et financière et par la crise sanitaire liée à la pandémie à coronavirus (Covid-19), fragilisant fortement l'alignement aux priorités du PND et par ricochet le système de suivi-évaluation. En conséquence, le budget national est passé en mode austérité, certains investissements essentiels envisagés dans le cadre du PND 2018-2022 n'ayant pas reçu d'allocations budgétaires. De ce fait, aucun atelier du Secrétariat Technique Permanent (STP) rassemblant tous les acteurs du dispositif technique d'évaluation (DGPD, DGGT, DGE, DG-INS, CNEEPIP, etc.) n'a été organisé durant la période quinquennale de mise en œuvre.

18. Rappelons également que l'insuffisance et la non-conformité des allocations budgétaires par rapport à celles décrites dans le PND 2018-2022 a entravé le drainage du financement intégral autour des Piliers stratégiques retenus dans ce plan. Ainsi, l'absence d'une nomenclature budgétaire appropriée et de lien entre les Programmes pluriannuels des actions prioritaires (PPAP) du PND et le Budget, d'une part, et d'une orientation politique ferme et claire, d'autre part, a notamment entraîné une faiblesse au niveau des DEP et une inadéquation des ressources pour le financement de l'exécution de la planification et du suivi-évaluation, en lien avec les mandats et les rôles institutionnels prévus. Ce manque de clarté s'est manifesté auprès des sectoriels de manière à présenter le dispositif de suivi et évaluation comme n'étant pas à la hauteur de la planification basée sur des preuves, la responsabilité et la transparence dans les interventions.

19. Dans ce contexte, l'absence de leadership au niveau de l'organe de pilotage et des Comités techniques devant assurer une coordination efficace et une synergie dans le cadre global de la planification s'est traduite, en conséquence, par une faible appropriation de la stratégie et la non opérationnalisation des Comités départementaux de suivi.

1.2.2. Alignement et cohérence par rapport aux produits statistiques

20. L'élaboration, le suivi et l'évaluation de la politique économique du Gouvernement, des projets et programmes de développement nécessitent un système d'informations fiables et apte à réagir à la demande sans cesse croissante des utilisateurs. Dans le cadre du PND 2018-2022, la production d'informations statistiques de qualité et d'autres évidences pour alimenter le processus, notamment la production des rapports périodiques, était au cœur du dispositif de suivi-évaluation, avec la participation des sectoriels et des principaux acteurs du Système Statistique National (SSN) à travers le Secrétariat Technique Permanent. Le dispositif statistique du système de suivi et évaluation qui devrait être un des principaux outils du système de suivi du plan permettant d'apprécier la situation avant, pendant et après la mise en œuvre du PND a présenté plusieurs faiblesses.

21. L'Institut National de la Statistique (INS), structure chargée de produire l'information statistique dans des secteurs clés, tels que la pauvreté, l'emploi et d'autres indicateurs essentiels au suivi des progrès du PND n'a pas bénéficié des financements conséquents pour la réalisation des grandes investigations statistiques durant le quinquennat.

22. En tant que responsable de la coordination du Système Statistique National (SSN), l'INS a été confronté à de véritables handicaps et n'a pas été en mesure de répondre pleinement et efficacement aux principaux besoins en informations statistiques pour le suivi et l'évaluation du plan au cours de sa période de mise en œuvre. A titre d'illustration, certaines investigations majeures à l'instar de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) au Congo, l'Enquête Démographique et de Santé du Congo (EDSC-3), le Recensement Général des Entreprises du Congo (REGEC) et le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-5) n'ont pas été rendus disponibles par manque de financement. La production statistique, insuffisante, n'a donc pas répondu aux exigences en informations statistiques utiles au suivi et à l'évaluation quantitative du PND 2018-2022.

23. Une grande partie de la matrice des résultats du PND 2018-2022 demeure non renseignée. Les efforts déployés par le SSN, par le biais de l'INS et des sectoriels, à fournir des statistiques fiables sur les progrès accomplis se sont avérés lents et problématiques. C'est ainsi qu'un des principaux outils stratégiques d'amélioration du système de suivi du PND 2022-2026, à travers la production des données fiables et de qualité, a été préparé et mis en relation avec le présent document cadre de suivi et évaluation (DCSE) pour assurer la programmation des activités de la mise en œuvre ainsi que du suivi et de l'évaluation du PND 2022-2026, en rapport avec la matrice des indicateurs.

1.2.3. Alignement et cohérence par rapport aux capacités du Système Statistique National (SSN)

24. Le Système Statistique National (SSN) au Congo est fortement décentralisé. Il comprend une structure centrale qu'est l'INS, les services statistiques des ministères sectoriels, les établissements et entreprises publics, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), les Ecoles et institutions de formation statistique et démographique, ainsi que les organismes privés et services producteurs d'informations statistiques (Article 28 et 33 de la loi n°36-2018 du 5 octobre 2018 sur la statistique

officielle). Cette loi accorde un rôle central à l'INS et le rôle de régulation de l'activité statistique est assuré par la Commission Supérieure de la Statistique (CSS).

25. La production et l'utilisation de l'information statistique ont acquis une dimension capitale tant au niveau national qu'international, de sorte que l'INS doit être de plus en plus préparé à répondre aux engagements du pays, tant à l'échelle nationale qu'internationale, exigeant une responsabilité aux acteurs (INS et sectoriels) du SSN d'être formés et organisés afin de pouvoir fournir des réponses adéquates aux demandes constantes. En ce sens, l'élaboration d'une stratégie, en lien avec le développement de la statistique, devient indispensable pour permettre aux organes qui composent le SSN d'avoir une ligne directrice et un plan détaillé d'activités ainsi qu'un budget et une stratégie claire d'action à court, moyen et long terme.

26. Toutefois, l'INS est confronté à un problème de collaboration entre les différentes structures en charge de la production des statistiques sectorielles. En outre, l'augmentation du degré de dépendance externe par rapport au financement des activités de production des statistiques au Congo, en particulier en ce qui concerne les grandes opérations statistiques, n'a pas facilité l'atteinte des objectifs assignés aux SSN au titre du PND 2018-2022. Cette perspective doit être encadrée par la mobilisation de nouveaux mécanismes de financement, d'une part, et par la promotion de l'autonomie progressive du financement de l'INS d'autre part.

27. Globalement, l'INS, en tant qu'organe en charge de la production des statistiques clés pour l'appréciation des résultats, des effets et impacts de la mise en œuvre traverse une période critique. La situation actuelle est caractérisée par des faiblesses ayant une incidence négative sur l'ensemble du dispositif de suivi-évaluation, notamment :

- i) **Au niveau des ressources humaines** : L'adéquation de celles-ci en quantité et en qualité constitue une condition nécessaire pour une meilleure performance organisationnelle. L'INS s'est certes doté des textes réglementaires et opérationnels, mais il est caractérisé par un manque cruel de ressources humaines, aussi bien en quantité qu'en qualité. Les raisons de cette situation sont d'une part, l'arrêt du recrutement à la fonction publique durant ces cinq dernières années et les conditions de travail peu attractif d'autre part. Aussi, la majorité des cadres de l'INS est en fin de carrière ;
- ii) **Au niveau matériel et logistique** : Au regard du rôle central de l'INS au sein du CNE, en matière de diffusion de l'information statistique, il est souhaitable que l'institut dispose d'un siège et d'un cadre de travail adéquat présentant des conditions de travail minimales. Les cadres et personnels de l'INS se répartissent à plusieurs dans des bureaux. La plupart des Directions départementales de la statistique ne disposent pas de moyens logistiques pour la collecte moderne des données statistiques. Cette situation affecte la performance de l'institut car les conditions logistiques minimales ne sont pas remplies ;
- iii) **Faible allocation des ressources internes et forte dépendance au financement extérieur** : les difficultés de mobilisation des ressources financières allouées à l'INS sur le budget général de l'Etat. En dehors de la cartographie du RGPH-5, la plupart des activités exécutées par l'INS restent tributaires des financements mis en place par les partenaires techniques et financiers (PTF) directement ou au travers des projets et/ou opérations spécifiques via certains ministères. L'absence d'un siège combinée à l'absence de ressources financières rendent difficile une production efficace et optimale des données essentielles pour assurer la réussite du fonctionnement du CNE ainsi que la mise en œuvre du plan.

28. Au demeurant, la problématique des ressources humaines est la même au niveau des autres structures du Système Statistique National, membres du STP, caractérisée par : (i) une population vieillissante de cadres en activité ; (ii) une absence de statut particulier pour les statisticiens et cadres assimilés ; (iii) une insuffisance de cadres ayant bénéficié d'une formation initiale dans les écoles spécialisées de formation en statistiques, économie appliquée ou en démographie ; (iv) une insuffisance de ressources humaines en activité et un manque de qualification. Ce déficit est mis au compte de la faiblesse des effectifs sortants des écoles régionales de statistique (en moyenne 2 par an) et un manque de motivation (bas niveau des salaires et absence de plan de carrière).

1.2.4. Coordination des activités de suivi et évaluation

29. Globalement, sur le plan de la coordination, la non-opérationnalisation du dispositif de suivi et évaluation du PND 2018-2022 s'explique principalement par : (i) le retard dans la prise des textes juridiques mettant en place le cadre institutionnel et juridique de suivi et évaluation ; (ii) l'absence de mesures contraignantes relatives à la circulation et au partage d'informations, voire des produits (rapports, matrices des indicateurs, etc.) de suivi et évaluation, entre différents acteurs du dispositif ; (iii) le manque de collaboration entre les différents acteurs du dispositif ; (iv) le manque de vulgarisation qui a entraîné l'absence d'appropriation par les parties prenantes du mécanisme de suivi et évaluation du PND 2018-2022 ainsi que de leur rôle et responsabilité ; (v) l'absence, dès les premières années de mise en œuvre, des séminaires de renforcement des capacités des différents acteurs du dispositif, ce qui est un préalable au lancement officiel des activités de suivi et d'évaluation du PND.

30. A ces faits, il faut ajouter l'absence de communication et la faible implication des acteurs dans les activités de la Coordination Technique (CT) en charge de l'opérationnalisation des décisions et des orientations stratégiques du comité de pilotage (COPIL), l'absence de la réalisation effective des activités du suivi administratif et technique, ainsi que la disponibilité des différents produits attendus en vue d'animer le CNE. Ce fonctionnement irrégulier de la CT n'a pas permis de réaliser le suivi de la mise en œuvre de l'évaluation du PND 2018-2022 qui devait permettre la détermination de l'étendue des progrès accomplis vers la réalisation de ses objectifs en vue de fournir des orientations et des propositions de changements qui garantissent la performance de l'action publique.

1.3. Aperçu du cadre conceptuel de suivi et évaluation

1.3.1. Aperçu du suivi et évaluation

31. Dans sa poursuite de la marche vers le développement, avec l'aspiration de disposer d'une économie forte, diversifiée et résiliente, le Gouvernement a lancé l'élaboration du PND 2022-2026 en mettant l'accent sur six (6) Piliers stratégiques : (i) le développement de l'agriculture au sens large, (ii) le développement de l'industrie, (iii) le développement des zones économiques spéciales, (iv) le développement du tourisme, (v) le développement de l'économie numérique et, (vi) la promotion immobilière. Pour atteindre un tel objectif, un système de suivi et évaluation solide est d'une importance capitale. Par conséquent, cette section démontre la nécessité de mettre en place un système de suivi et évaluation fonctionnel, pierre angulaire de la gestion de la performance.

32. Le suivi et l'évaluation fourniront un retour d'information régulier sur les performances de la mise en œuvre du PND 2022-2026 aux responsables politiques et aux décideurs. D'une manière générale, il est conçu en vue de permettre au Gouvernement de s'assurer que les fonds publics sont utilisés de manière optimale et, en fin de compte, d'atteindre la rentabilité, la responsabilité et la transparence dans les interventions de développement.

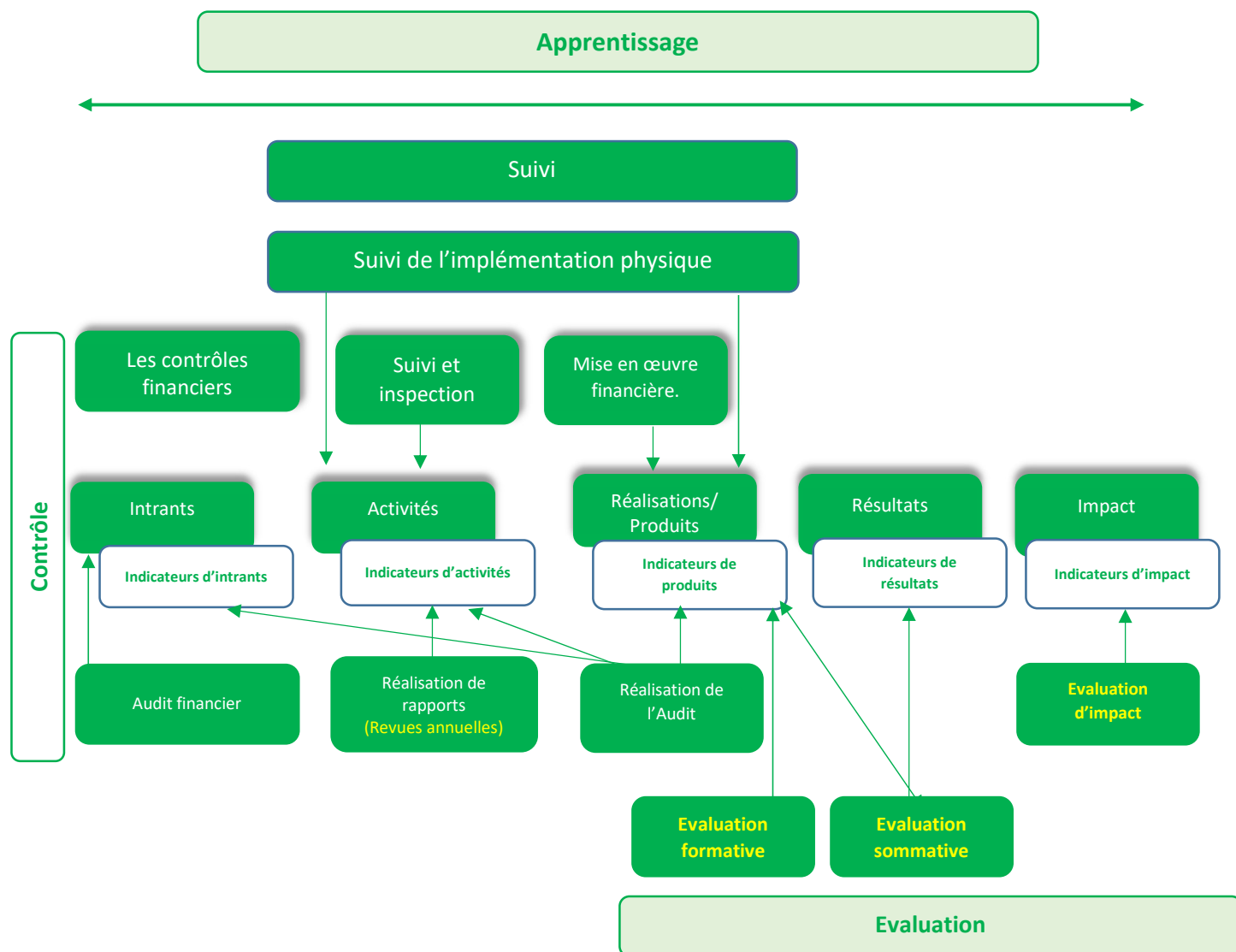
33. À cet égard, les fonctions de suivi et d'évaluation du PND 2022-2026 sont enracinées dans la vision du Président de la République de faire du Congo une économie forte, diversifiée et résiliente. Le cadre stratégique de suivi et évaluation décrit la transformation économique et sociale au niveau des résultats et le développement de l'agriculture au sens large, de l'industrie, des zones économiques spéciales, du tourisme, de l'économie numérique et de la promotion immobilière au niveau des produits (ou activités). De tels résultats seront atteints compte tenu des interventions sectorielles employées. Pour ce faire, cette section détaille le cadre conceptuel du processus de suivi et de l'évaluation et décrit les objectifs, les stratégies, les approches et les résultats attendus de l'implémentation des activités de suivi et évaluation du PND 2022-2026.

1.3.2. Cadre conceptuel de suivi et évaluation

34. Le cadre conceptuel de suivi et évaluation du PND 2022-2026 (Figure 1) repose sur la chaîne de résultats liée aux produits, aux résultats et à l'impact qui sont attendus de la mise en œuvre du PND 2022-2026. Le cadre conceptuel montre le processus à partir duquel les interventions proposées seront suivies en recherchant les progrès et en évaluant l'impact afin de conclure sur la réalisation des objectifs du PND 2022-2026. L'exécution des activités de suivi et évaluation impliquera l'alignement et le suivi des objectifs sur les indicateurs développés. À cet égard, ces indicateurs se concentreront sur les six (6) Piliers stratégiques du PND 2022-2026.

35. Dans la mesure où le PND 2022-2026 sera décliné en programmes pluriannuels d'actions prioritaires (PPAP) au niveau des ministères sectoriels et en plans stratégiques au niveau des départements du pays et des autorités locales, les plans stratégiques élaborés refléteront les actions de suivi et évaluation guidées par le cadre de suivi et évaluation du PND 2022-2026. À cet égard, la performance annuelle du PND 2022-2026 sera mesurée par le suivi et évaluation à travers les projets annuels de performances (PAP) mis en œuvre tels qu'articulés dans les programmes pluriannuels d'actions prioritaires (PPAP) et le programme des investissements publics (PIP).

Figure 1 : Cadre conceptuel du cadre de suivi et évaluation du PND 2022-2026



1.3.3. Objectif du cadre de Suivi et Évaluation

36. En général, le cadre de suivi et évaluation fournit une vue d'ensemble et les mécanismes opérationnels pour entreprendre le suivi et l'évaluation des interventions identifiées dans le cadre du PND 2022-2026. Il définit les structures organisationnelles et les processus de gestion, les normes, les plans et les stratégies, les indicateurs, les systèmes d'information nécessaires, les lignes de rapport, la participation, la transparence et la responsabilité. De plus, le cadre détaille l'utilisation des résultats pour éclairer les processus continus et futurs de planification et de mise en œuvre du PND 2022-2026.

Plus précisément, le cadre de suivi et évaluation vise à :

- i) suivre les progrès et démontrer les résultats des interventions du PND 2022-2026 à court, moyen et long terme, y compris les rapports sur les cibles nationales et internationales telles que les ODD ;
- ii) coordonner et faciliter le suivi régulier et systématique des progrès de la mise en œuvre des activités prioritaires du PND 2022-2026 par les ministères sectoriels, les comités départementaux, le secteur privé et les autres parties prenantes ;

- iii) évaluer les performances en fonction des objectifs, des indicateurs de performance et des cibles retenus, afin d'informer et de soutenir la gestion axée sur les résultats, la prise de décision, la conformité, la transparence, la responsabilité et la redevabilité ; et
- iv) institutionnaliser et harmoniser les systèmes, les approches et les outils de suivi et d'évaluation.

1.4. Propositions d'actions de renforcement du cadre de suivi et évaluation du PND 2022-2026

37. Au regard du diagnostic établi sur le mécanisme de suivi et évaluation du PND 2018-2022, l'instauration d'une nouvelle dynamique pour faciliter l'opérationnalisation du dispositif de suivi - évaluation du PND 2022-2026 nécessite une prise de conscience des différents acteurs concernés à propos de leurs responsabilités respectives dans les manquements susmentionnés.

38. De façon synthétique, ce diagnostic nous conduit cette fois-ci à prendre des mesures pour renforcer le pilotage du dispositif et la communication entre différents acteurs du cadre de suivi et évaluation du PND 2022-2026. Il s'agit de définir les actions concrètes et dynamiques que chaque acteur du dispositif doit réaliser pour créer une synergie nécessaire à la réussite du mécanisme de suivi et évaluation du PND 2022-2026.

1.4.1. Cadre légal et réglementaire au dispositif institutionnel et statistique de suivi et évaluation du PND 2022-2026

39. Dès le premier trimestre de la mise en œuvre du PND 2022-2026, le Gouvernement devra prendre des textes d'application relatifs :

- à la mise en place du dispositif de suivi et évaluation du PND afin de conférer la légitimité aux structures habilitées à animer ledit dispositif et à coordonner les activités ;
- au développement de la statistique et à la création des conditions d'émergence de la culture de résultat ou de l'évaluation, c'est-à-dire l'application des principes de responsabilité et de redevabilité.

1.4.2. Renforcement des mécanismes de coordination des activités de suivi et évaluation

40. Le ministre en charge du plan devra :

- clarifier les rôles et les responsabilités des structures et organes clés du dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PND 2022-2026 et identifier, le cas échéant, toutes structures ou organes supplémentaires ;
- définir et piloter une stratégie régulière de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PND 2022-2026, qui prenne en compte un cadre de dialogue/concertation entre les différents acteurs de développement (Gouvernement, PTF, Société civile, Secteur privé, Conseils départementaux, etc.), tant aux niveaux central, sectoriel que départemental ;
- coordonner les revues annuelles, à mi-parcours et finale ;
- élaborer un programme de suivi et évaluation couvrant la période 2022-2026, en vue de vérifier l'atteinte des objectifs des programmes et actions prioritaires du PND et de prendre les décisions de leur poursuite, de leur réorientation ou de leur suppression en toute connaissance de cause.

1.4.3. Développement d'un mécanisme de communication du système de suivi et évaluation

41. Le ministre en charge du plan devra :

- mener des actions de communication en vue de : (i) renforcer l'appropriation du nouveau plan par les acteurs de développement et leur engagement à en faire l'unique référentiel pour l'exécution des actions de développement ; et (ii) valider et diffuser les produits de suivi et évaluation du PND 2022-2026;
- créer une plateforme de communication entre les acteurs du dispositif de suivi et évaluation du PND 2022-2026.

1.4.4. Amélioration de la gouvernance du Système statistique national

42. Le ministre en charge de la statistique devra veiller :

- à la production des données statistiques qui prend en compte les structures habilitées dans l'exécution de cette tâche ;
- à l'adoption de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) qui couvre la période 2022-2026, au niveau du Gouvernement, pour faciliter sa mise en œuvre, dont l'un des principaux objectifs est de servir de cadre de suivi et d'évaluation du PND 2022- 2026 ;
- à l'opérationnalisation de la Commission supérieure de la statistique (CSS), organe de régulation de la production statistique du SSN. Il s'agit notamment de : (i) élaboration et signature du texte portant création des groupes de travail du CSS ; (ii) élaboration et signature du texte réglementant le visa statistique ; (iii) actualisation de l'arrêté n°4437/MEPATI-CAB du 24 mars 2011 portant nomination des membres de la Commission supérieure de la statistique ; (iv) mise en place des comités de travail de la CSS ; (v) organisation régulière des réunions des groupes de travail et de la Commission Supérieure de la Statistique ;
- au renforcement des capacités institutionnelles du SSN. Il s'agit notamment de : (i) signature et application de l'accord d'établissement de l'INS ; (ii) validation et mise en place du règlement intérieur de l'INS ; (iii) élaboration et vulgarisation du décret portant création du système intégré de gestion statistique (SIG-Stat) ; (iv) élaboration et vulgarisation du décret portant centralisation de l'ensemble de bases de données statistiques ; (v) actualisation du décret n°83-854 portant création du CASP ; (vi) actualisation du décret n°83-855 approuvant les statuts du Centre d'Application de la Statistique et de la Planification ; (vii) actualisation de l'arrêté n°2611/MP-CASP du 3 avril 1984 fixant le règlement intérieur du CASP ;
- au plaidoyer pour la mobilisation des ressources pérennes pour le financement des activités liées au développement de la statistique ;
- au renforcement du cadre juridique et des capacités techniques, matérielles et financières des DEP.

Chapitre 2 : Suivi et évaluation des programmes et actions du PND 2022-2026

43. La stratégie de suivi et d'évaluation du PND 2022-2026 permet de déterminer le mécanisme de suivi des performances du PND 2022-2026, notamment en définissant clairement les étapes de contrôle, d'inspection, de revue et d'évaluation, ainsi que des outils pour la collecte et la gestion de données fiables.

44. La mise en œuvre de cette stratégie vise à développer un système de suivi et évaluation complet, harmonisé et bien coordonné.

2.1. Suivi des programmes et actions

45. Cette section décrit les différents programmes et actions qui seront menés dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PND 2022-2026 au niveau des départements ministériels. Il s'agit de constater que les actions programmées sont exécutées, les principaux problèmes rencontrés, les défis à relever et d'apprécier le niveau d'atteinte des cibles à travers des rapports de performance et des tableaux d'indicateurs statistiques.

2.1.1. Composantes du suivi

46. Le suivi des programmes du PND est fait à travers cinq blocs d'activités : (i) le suivi des programmes pluriannuels des actions prioritaires (PPAP) et des projets annuels de performance (PAP) des ministères ; (ii) le suivi du programme d'investissements publics (PIP) ; (iii) le suivi du programme macroéconomique et financier ; (iv) le suivi du programme des réformes de la gouvernance ; ainsi que (v) le suivi du programme d'investissements publics en cofinancement.

2.1.2. Suivi des programmes pluriannuels des actions prioritaires (PPAP) des ministères

47. Le suivi des programmes comprend les étapes et produits suivants :

- la préparation des projets annuels de performance (PAP) pour chaque ministère : le PAP constitue le document de programmation annuelle des actions affichées dans le programme pluriannuel des actions prioritaires (PPAP). Il décrit les actions programmées et budgétisées pour l'année, le chronogramme des activités, les budgets y afférents, les tableaux des indicateurs de performance et des plans d'engagement pour la programmation financière ;
- le suivi de l'exécution du PAP au cours de l'année ;
- l'élaboration d'un rapport annuel de performance (RAP) indiquant les niveaux de réalisation des actions, d'utilisation des budgets et d'atteinte des cibles.

48. En collaboration avec les sectoriels, la DGPD élabore les canevas du PAP en cohérence avec la structure du PPAP, organise le suivi et l'information des indicateurs, ainsi que la préparation et l'analyse des rapports consolidés de suivi des PAP. Les ministères sectoriels ont la charge de la production de

PAP, l'information régulière des tableaux d'indicateurs et l'élaboration des rapports annuels de performance.

2.1.3. Suivi du programme d'investissements publics

49. Il s'agit de suivre l'exécution physique et financière de la tranche annuelle du programme d'investissement public, c'est-à-dire les actions programmées dans le budget de l'Etat, volet investissement. Ce suivi se fait selon les étapes suivantes :

- la préparation des dépenses annuelles d'investissement public : il s'agit de la tranche annuelle du PIP, constituée des projets inscrits dans le budget de l'Etat, volet investissement, en conformité avec le PND. Ces activités comprennent la description des projets/actions programmés pour l'année, le chronogramme des activités, les budgets y afférents, les tableaux d'indicateurs de réalisation ;
- le suivi de l'exécution physique et financier dans le courant de l'année ;
- l'élaboration des rapports annuels d'exécution physique et financière des dépenses d'investissement.

50. En collaboration avec les sectoriels, la DGPD et le CNEEPIP élaborent les canevas de suivi du PIP et du budget d'investissement, organisent le suivi régulier de l'information des indicateurs et préparent les rapports d'exécution physique et financière.

2.1.4. Suivi du programme macroéconomique et financier

51. Il s'agit du suivi de la mise en œuvre des politiques et des réformes consignées dans les programmes macroéconomiques et financiers, y compris les évolutions et performances du cadre macroéconomique et financier. Ce suivi comprendra plusieurs volets : (i) l'évolution du cadre macroéconomique et financier (croissance du secteur réel, inflation, commerce extérieur, ...) ; (ii) les performances dans la gestion des finances publiques (recettes, dépenses, solde et endettement) ; (iii) les politiques macroéconomiques et les réformes des finances publiques ; et (iv) les politiques d'intégration régionale.

52. Les principaux produits sont : (i) le rapport des évolutions macroéconomiques et financières ; (ii) les tableaux d'indicateurs sur le cadre macroéconomique et financier et (iii) la contribution du Congo au rapport annuel de surveillance multilatérale de la zone CEMAC.

53. Ces activités de suivi du programme macroéconomique et financier sont assurées par le comité de cadrage macroéconomique et budgétaire, et la cellule nationale de surveillance multilatérale. Ces deux structures sont coordonnées par les directeurs généraux des ministères en charge du plan, de la statistique, de l'économie et des finances.

2.1.5. Suivi du programme d'investissements publics en cofinancement

54. Il s'agit de suivre l'exécution physique et financière de la tranche annuelle du programme d'investissement public, c'est-à-dire les actions programmées dans le budget de l'Etat, volet financement extérieur. Ce suivi se fait selon les étapes suivantes :

- la préparation des dépenses annuelles d'investissement public : il s'agit de la tranche annuelle du PIP, constituée des projets inscrits dans le budget de l'Etat, volet investissement extérieur, en conformité avec les orientations du PND. Ces projets inscrits doivent être conformes à la loi de finances et les accords de dons/financement y relatifs et comporter le contreseing du ministre

chargé des finances pour être pris en compte. Ces activités comprennent la description des projets/actions programmés pour l'année, le chronogramme des activités, les budgets y afférents et les tableaux d'indicateurs de réalisation ;

- le suivi de l'exécution physique et financier au cours de l'année ;
- l'élaboration des rapports annuels d'exécution physique et financière des dépenses d'investissement.

55. En collaboration avec les sectoriels, les PTF, la DGPD, la DGPAD et le CNEEPIP élaborent les canevas de suivi du PIP et du budget d'investissement volet financement extérieur, organisent le suivi régulier et l'information des indicateurs, et préparent les rapports d'exécution physique et financière.

2.1.6. Dispositif statistique dans le suivi

56. Les activités de suivi reposent sur la collecte, le stockage, le traitement et l'analyse des données, pour rendre disponible et diffuser l'information au moment opportun sur l'exécution des actions, programmes et projets prévus. L'Institut National de la Statistique (INS), de par ses attributions, aura la responsabilité de centraliser les données relatives à la réalisation des indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre du PND 2022-2026. L'INS produira les livrables suivants :

- les rapports périodiques des indicateurs de suivi ;
- les tableaux de bord continus et actualisés des indicateurs de suivi des performances globales du PND 2022-2026 ;
- les notes analytiques sur le suivi des indicateurs macroéconomiques (les prix, les taux d'échanges, etc.) ;
- les rapports des enquêtes statistiques conformément au calendrier retenu.

2.1.7. Produits du suivi

57. Les produits du suivi sont :

- les rapports périodiques du suivi des programmes/projets et des indicateurs : ils sont réalisés sur une base périodique par chaque institution, selon leur domaine de compétence, sur les programmes de développement clés basés sur les PPAP et les tableaux de bord continus et actualisés des indicateurs de suivi des performances globales du PND 2022-2026 ;
- les notes analytiques sur le suivi des indicateurs macroéconomiques (les prix, les taux d'échanges, etc.) ;
- les rapports des enquêtes statistiques conformément au calendrier retenu.

2.2. Evaluation des performances des programmes et actions

58. Outre le suivi des programmes et actions, l'évaluation des performances de la mise en œuvre du PND 2022-2026 est la seconde activité du dispositif de suivi et évaluation du PND.

59. Cette section présente les différentes actions qui seront menées dans le cadre de l'appréciation des performances de la mise en œuvre du PND 2022-2026 visant à : (i) vérifier la pertinence et la cohérence des objectifs de départ, (ii) apprécier le niveau d'utilisation des moyens ainsi que leur adéquation aux résultats attendus, (iii) mesurer l'efficacité de l'action; c'est-à-dire le degré d'atteinte des objectifs, (iv) examiner les effets et les impacts de l'action sur la population cible et, (v) examiner la durabilité des effets observés.

2.2.1. Composantes de l'évaluation

60. Conformément aux exigences de la gestion axée sur les résultats (GAR), la stratégie de l'évaluation repose sur trois principes fondamentaux qui garantissent la mise en place d'un mécanisme de suivi et évaluation plus performant :

- i) **L'évaluation formative** consiste à analyser de façon critique l'ensemble des données collectées pour le suivi dynamique. Elle apprécie la façon dont les objectifs poursuivis sont progressivement atteints. Dans le cadre des revues annuelles conjointes du PND 2022-2026, elle explique les écarts éventuels et propose des réajustements de la mise en œuvre de la stratégie ;
- ii) **L'évaluation à mi-parcours**, a pour objectif de constater les principales avancées et de proposer, le cas échéant, les modifications visant à affiner et à modifier les actions/activités de la stratégie en fonction des contraintes survenues et des blocages constatés par le comité technique permanent (CTP) du dispositif du suivi et de l'évaluation. Cette évaluation fera l'objet d'un examen en Conseil des Ministres ;
- iii) **L'évaluation sommative ou finale**, réalisée à la fin de la mise en œuvre du PND 2022-2026, dresse un bilan général. Elle conduit obligatoirement à une certification finale du niveau d'atteinte des objectifs et du degré de réussite globale du PND 2022-2026. Elle est le résultat cumulé des évaluations à mi-parcours réalisé par le CTP du dispositif du suivi et de l'évaluation.

2.2.2. Activités de l'évaluation

61. Les activités de l'évaluation dans le cadre du PND 2022-2026 se présentent ainsi qu'il suit :

- i) **les revues annuelles du PND** : Cette revue est basée sur les rapports synthèses de suivi de programmes, ainsi que des études analytiques et statistiques ;
- ii) **la revue à mi-parcours** : Cette revue intervient durant la deuxième année d'exécution du PND. Elle est organisée de façon similaire à la revue annuelle et peut être alimentée par les documents de celle-ci, ainsi que par les travaux techniques et statistiques ou d'audits commandités pour la revue. Cette revue est exploitée pour une révision annuelle éventuelle des programmes, compte tenu des performances et des conditions macroéconomiques (chocs conjoncturels) ;
- iii) **les enquêtes périodiques** : Réalisées pour apprécier les effets et les impacts engendrés pendant l'exécution des projets et programmes ;
- iv) **les études techniques d'évaluation** : Comprennent notamment les évaluations ex-ante (études de faisabilité, études d'impact socioéconomiques, etc.) et ex-post (études d'impact, etc.) des projets d'investissement ou des réformes pour apprécier l'impact des politiques sur les bénéficiaires.

2.2.3. Produits ou livrables de l'évaluation

62. Les principaux produits de l'évaluation dans le cadre du PND 2022-2026 sont :

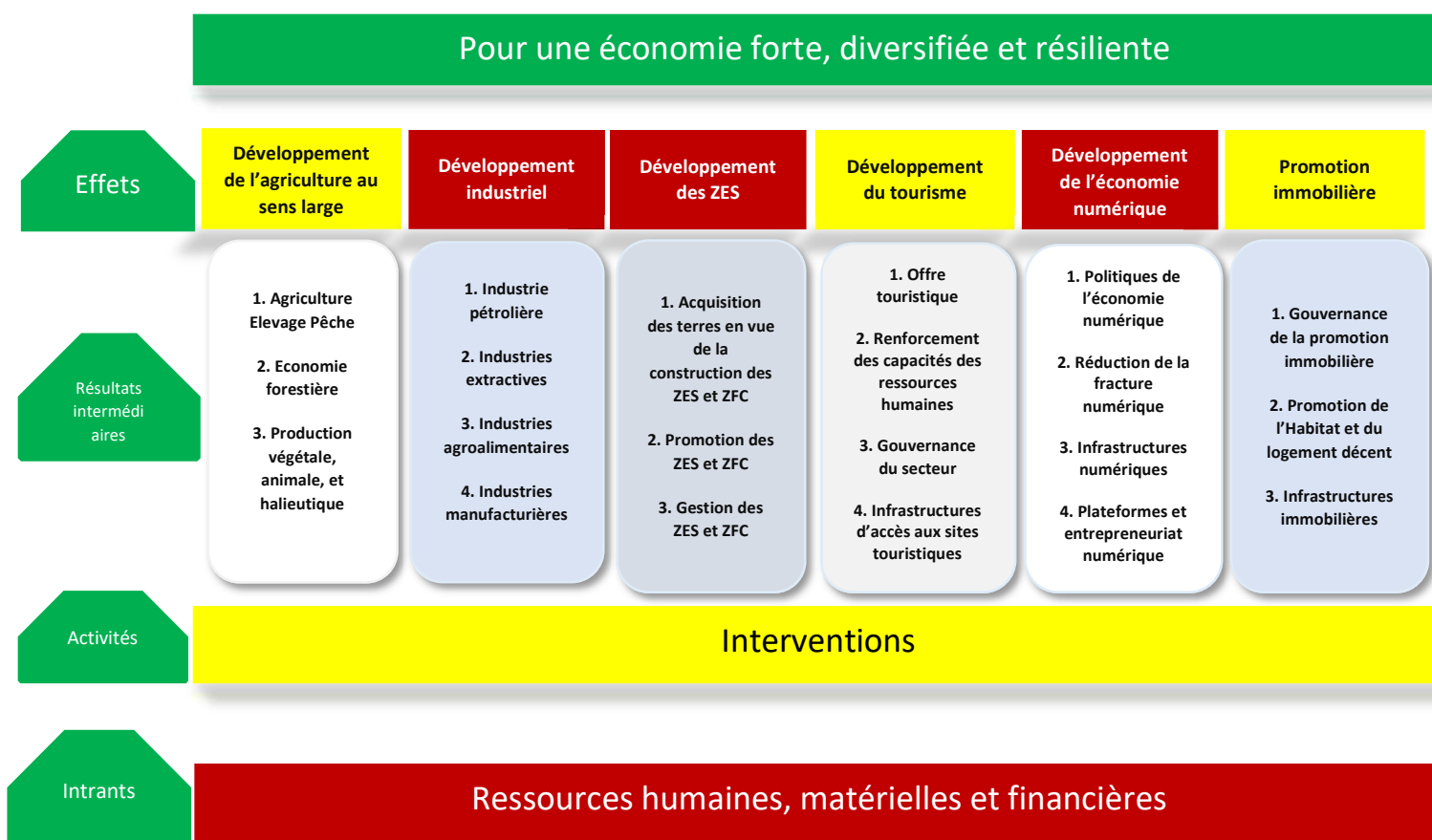
- i) **les rapports des revues annuelles et à mi-parcours** : Les rapports des revues annuelles et à mi-parcours présentent le bilan sectoriel de la mise en œuvre des programmes/actions de l'année écoulée et les perspectives. Les conclusions de ces rapports permettent de statuer sur les actions à entreprendre pour aplanir les difficultés rencontrées ;

- ii) **le rapport de la revue à mi-parcours** : Il est alimenté par les rapports des revues annuelles du PND 2022-2026 ;
- iii) **le rapport d'évaluation finale** : Le rapport d'évaluation finale présente les conclusions issues de l'appréciation des résultats obtenus à la fin de la mise en œuvre du plan ;
- iv) **les rapports des études techniques d'évaluation** : Il s'agit, entre autres, des rapports d'évaluation ex-post des projets d'investissement ou des réformes.

2.3. *Cadre de résultats du dispositif de suivi et évaluation du PND 2022-2026*

63. Le cadre de résultats est une expression explicite des différents niveaux de résultats attendus des stratégies particulières et, plus spécifiquement, des interventions de développement du PND 2022-2026. Ce cadre décrit les relations entre les objectifs, les intrants, les activités, les extrants et les effets du PND 2022-2026. À cet égard, le cadre de résultats décrit le suivi de la progression des intrants vers les produits/ livrables au niveau de la gestion et des attentes de ce nouveau PND 2022-2026.

Figure 2 : Chaîne de résultats pour le PND 2022-2026



Chapitre 3 : Dispositif institutionnel et acteurs du suivi et évaluation du PND 2022-2026 et des PLD

64. Les leçons tirées du système de suivi et évaluation du plan précédent laissent apparaître de nombreuses contraintes. Il s'agit, entre autres, de la non-tenue systématique des réunions des différents organes de pilotage, sectoriels et départementaux.

65. L'objectif de ce chapitre est de présenter le dispositif institutionnel de suivi et évaluation du plan national de développement (PND) 2022-2026 et des plans locaux de développement (PLD) et les rôles des acteurs impliqués. La première section présente l'architecture institutionnelle de suivi et évaluation qui sera encadré par des textes réglementaires. La deuxième aborde les aspects liés au développement des capacités de mise en œuvre du suivi-évaluation.

3.1. Dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PND 2022-2026 et des PLD

3.1.1. Dispositif central de suivi et évaluation du PND 2022-2026

66. Le dispositif de 2022-2026 comprend, d'une part, les organes de pilotage stratégique et de validation et, d'autre part, les organes chargés de l'animation entre les divers acteurs de développement.

67. **Le comité de pilotage (COPIL).** C'est l'organe décisionnel et la plus haute instance du dispositif d'évaluation de la mise en œuvre du PND 2022-2026.

- **Missions :** (i) fixer les priorités de développement retenues dans le PND chaque année, (ii) décider de l'allocation des ressources en fonction des priorités définies, (iii) approuver le rapport annuel de performance de suivi de la mise en œuvre du PND et le transmettre au Parlement et (iv) fournir les arbitrages nécessaires en dernière instance.
- **Composition :** Le COPIL est présidé par le Premier ministre chef du Gouvernement. Il est secondé par le ministre chargé du plan. Le COPIL comprend les membres du Gouvernement responsable des piliers du PND et ceux dont l'implication est effective pour la mise en œuvre du PND ainsi que le ministère en charge du contrôle de l'Etat. Toutefois, pour des questions spécifiques, le COPIL peut faire appel à toute personne ressource pour avis.
- **Fonctionnement :** Le COPIL dispose d'un secrétariat placé sous la responsabilité du directeur de cabinet du ministre en charge du plan assisté du directeur général du plan et du développement, du directeur général du centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public (CNEEPIP) et du directeur général de l'institut national de la statistique (INS). Il se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire. Toutefois, le COPIL peut se réunir en session extraordinaire.

68. **La coordination technique (CT).** C'est la deuxième instance du dispositif. Elle opérationnalise les décisions et les orientations stratégiques du COPIL. Elle a pour missions d'assurer le fonctionnement du mécanisme d'évaluation, l'effectivité de la réalisation des activités du suivi administratif et technique et la disponibilité des différents produits attendus en vue d'animer le dispositif de suivi-évaluation.

- **Missions :** (i) s'assurer de la mise en œuvre du mécanisme de l'évaluation du PND et de l'opérationnalisation du cadre institutionnel prévu à cet effet ; (ii) veiller à l'animation du processus participatif autour de la mise en œuvre et de l'évaluation du PND ; (iii) opérationnaliser les orientations stratégiques et politiques données par le COPIL; (iv) exécuter les décisions du COPIL et assurer leur suivi ; (v) examiner et valider, à son niveau, les propositions et projets de documents techniques soumis par le CTP ; (vi) assurer le suivi de la disponibilité des produits de l'évaluation.
- **Composition :** Le ministre chargé du plan en assure la présidence, le ministre chargé des finances la vice-présidence. Le directeur de cabinet du ministre en charge du plan assume la fonction de rapporteur des travaux. Les membres sont les représentants des ministères et des institutions directement impliqués dans la mise en œuvre du PND. Sur désignation de leur tutelle respective, ils sont nommés par le ministre chargé du plan.
- **Fonctionnement :** La CT dispose d'un secrétariat placé sous la responsabilité du directeur du contrôle et évaluation des investissements de la direction générale du plan et du développement (DGPD) assisté du directeur du suivi et évaluation des projets du centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public (CNEEPIP) et du directeur des synthèses et analyses économiques de la direction générale de l'institut national de la statistique (INS). La CT se réunit au moins quatre fois par an, sur convocation de son président. Les projets de documents et rapports élaborés par la CT sont adressés, le cas échéant, à la Task-Force pour avis. Les documents et rapports définitifs sont adressés au COPIL pour décision.

69. **Le comité technique permanent (CTP).** C'est la troisième instance du dispositif. Le CTP est la cheville ouvrière du dispositif de suivi et de l'évaluation. Il assure l'expertise technique du dispositif de suivi des programmes et actions et de l'évaluation des performances de la mise en œuvre du plan national de développement 2022-2026.

- **Missions :** (i) assumer les activités techniques de suivi des programmes et actions et d'évaluation des performances des programmes et actions du PND 2022-2026 ; (ii) opérationnaliser les orientations de la coordination technique (CT) ; (iii) examiner les dossiers à transmettre à la CT ; (iv) assurer l'organisation technique et matérielle des revues annuelles, des évaluations à mi-parcours, finales et d'impact ex-post des performances dans l'exécution du PND 2022-2026 ; (v) élaborer, en collaboration avec les différents acteurs de développement, les projets de rapports relatifs aux activités techniques de suivi et évaluation ; (vi) élaborer et réviser la matrice des indicateurs des résultats de suivi et de l'évaluation du PND ; (vii) renseigner le site web du PND 2022-2026 sur les activités, les produits ou toutes informations utiles relatives aux missions de la CT ; (viii) élaborer les projets de budget de la CT.
- **Composition :** Le CTP est placé sous la présidence du directeur de cabinet du ministre en charge du plan avec pour vice-président, le directeur général du plan et du développement (DGPD).

Il réunit les membres ci-après :

- le directeur général du centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public (CNEEPIP) ;
- le directeur général de l'institut national de la statistique (INS) ;
- le directeur général de l'économie (DGE) ;

- le directeur général du centre d'application de la statistique et de la planification (CASP) ;
- le directeur général du partenariat au développement ;
- le directeur général de la caisse congolaise d'amortissement (CCA) ;
- le directeur général du budget ;
- un expert en communication.

Le CTP peut faire appel à toute personne ressource, sans voix délibérative.

- **Fonctionnement :** Le CTP dispose d'un secrétariat composé du directeur du contrôle et évaluation des investissements (DGPD), du directeur du suivi et évaluation des projets (CNEEPIP) et du directeur des synthèses et analyses économiques (DSAE) de l'INS. Il se réunit au moins quatre fois par an.

Le CTP s'appuie dans ses missions sur les cellules opérationnelles et les sections départementales.

70. Des cellules opérationnelles. Six cellules opérationnelles ont été identifiées, à savoir :

- la cellule opérationnelle dirigée par le directeur général du plan et du développement chargée des travaux de planification liés au suivi et à l'évaluation du PND ;
- la cellule opérationnelle dirigée par le directeur général du centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public chargée des travaux d'études liés au suivi et à l'évaluation du PND ;
- la cellule opérationnelle dirigée par le directeur général de l'Institut national de la statistique chargée des travaux statistiques liés au suivi et à l'évaluation du PND ;
- la cellule opérationnelle dirigée par le directeur général de l'économie chargée des travaux macroéconomiques et budgétaire liés au suivi et à l'évaluation du PND ;
- la cellule opérationnelle dirigée par le directeur général de la CCA chargée des travaux de financement liés au suivi et à l'évaluation du PND ;
- la cellule opérationnelle dirigée par un expert en communication, chargée des travaux de la communication liés au suivi et à l'évaluation du PND.

Les attributions de chaque cellule opérationnelle sont définies par un arrêté du ministre en charge du plan, président de la CT.

La composition et l'organisation de chaque cellule opérationnelle définie par un arrêté du ministre en charge du plan, président de la CT comprend notamment, des cadres issus de la DGPD, du CNEEPIP, de l'INS, de la DGPAD, de la DGE, de la DGGT, de la CCA, de la DGB et des directions des études et de la planification des ministères sectoriels.

En cas de nécessité, le ministre en charge du plan, président de la CT, par un arrêté, crée d'autres cellules opérationnelles.

71. Des sections départementales. Le rôle des sections départementales est de coordonner la réalisation de l'évaluation des performances des programmes et actions du PND 2022-2026 au niveau départemental.

Placées sous la coordination des directeurs départementaux du plan, les sections départementales sont composées des directeurs départementaux de la statistique et de ceux concernés par la mise en œuvre des six piliers du PND.

Les sections départementales se réunissent autant que de besoin sur décision du président du comité technique permanent. Le secrétariat des sections départementales est assuré par le directeur départemental de la statistique.

3.1.2. Dispositif central du suivi et évaluation des PLD

72. Le suivi et l'évaluation des Plans Locaux de Développement (PDL), obéit au schéma retenu pour le suivi et l'évaluation du PND. Il s'appuie sur un dispositif comprenant ces mêmes organes supra cités :

- un comité de pilotage ;
- une coordination technique ;
- un comité technique permanent.

73. Toutefois, dans l'exécution de ces missions relatives au suivi et évaluation des PLD, le comité technique permanent (CTP) s'appuie certes sur les cellules opérationnelles mais sur les antennes départementales en lieu et place des sections départementales.

Des cellules opérationnelles. Les missions, la composition et le fonctionnement sont inchangés et visés supra.

Des antennes départementales. Elles sont les points focaux du dispositif de suivi et d'évaluation du comité technique permanent dans les départements. Elles coordonnent la réalisation de l'évaluation des performances de la mise en œuvre des plans locaux de développement.

- **Missions** : elles sont chargées, notamment, de : (i) transmettre au comité technique permanent les informations sur la mise en œuvre du PLD ; (ii) mener tous les travaux d'analyse et d'interprétation des statistiques ; (iii) suivre tous les plans et programmes ; (iv) participer aux travaux des revues et évaluations annuelles, à mi-parcours, finales et d'impact ex-post des performances dans l'exécution du PLD.
- **Composition** : un représentant du Préfet du département en qualité de président, le directeur départemental en charge du plan et du développement en qualité de vice-président, le directeur départemental de l'INS, un représentant du conseil départemental en charge de la planification, un représentant par commune ; un représentant des ONG ; un représentant du secteur privé ; des représentants départementaux des partenaires au développement et un représentant des opérateurs économiques.
- **Fonctionnement** : Le secrétariat des antennes départementales est assuré par le directeur départemental du plan, en qualité de premier secrétaire assisté du directeur départemental de la statistique, en en qualité deuxième secrétaire. Les antennes départementales se réunissent au moins quatre fois par an.

3.1.3. Dispositif consultatif de suivi et évaluation du PND 2022-2026 et des PLD

74. **La Task-Force des politiques économiques et sociales.** Elle est placée sous l'autorité du représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes. Le président est secondé par le ministre chargé du plan, en sa qualité de vice-président. La

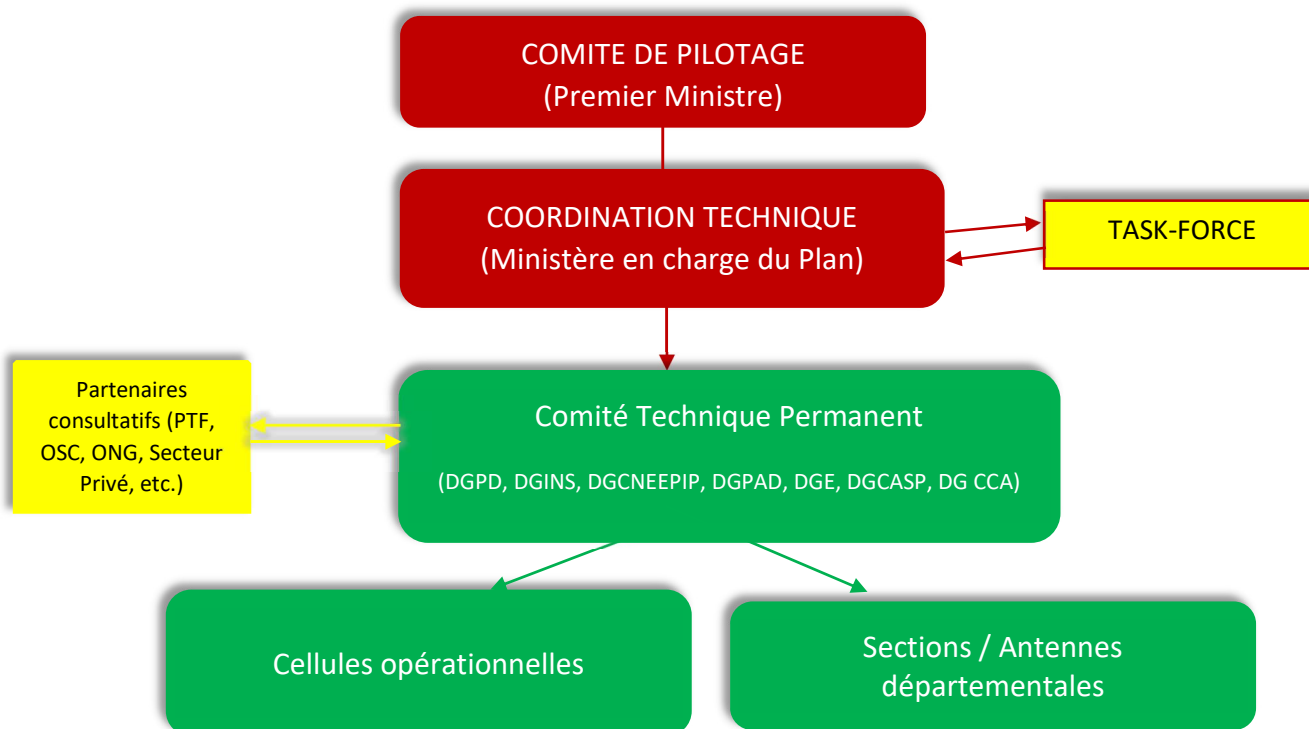
Task-Force des politiques économiques et sociales a pour mission essentielle de faire le point de l'exécution du PND 2022-2026 au bénéfice du Président de la République et du Premier ministre. Ses attributions, son organisation et son fonctionnement sont précisés par le décret n°2021-347 du 6 juillet 2021 qui la crée.

75. **Les partenaires consultatifs :** Ils soutiennent la stratégie de suivi et évaluation en fournissant une assistance notamment, technique et financière pour son opérationnalisation, à la demande du Gouvernement.

3.1.4. Des principes de la gestion axée sur les résultats (GAR)

76. Le cadre de suivi et d'évaluation du PND 2022-2026 et des PLD est fondé sur les principes de la gestion axée sur les résultats (GAR). Chaque niveau de résultats du plan est étayé par des indicateurs clés de performance qui permettent de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des résultats. Les dispositions de suivi sont telles que le niveau inférieur rend compte de manière cohérente des indicateurs au niveau supérieur, tandis que les structures de mise en œuvre remplissent leurs fonctions de manière interdépendante et intégrée en vue d'atteindre les résultats du plan. De ce fait, ces structures collectent et documentent les données de performance utiles pour mesurer les progrès et rendre compte. Ce cadre de suivi et évaluation s'applique à l'ensemble des parties prenantes et définit les rôles et les responsabilités de tous les acteurs dans la pratique des activités de suivi et d'évaluation.

Figure 3: Schéma du dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PND 2022-2026



3.2. Développement des capacités de mise en œuvre et de suivi et évaluation

77. Au cours de la période du PND 2022-2026, des mesures de développement des capacités des acteurs en charge du suivi et évaluation seront prises pour améliorer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes du plan. Le Gouvernement continuera à renforcer les capacités des

responsables du suivi et évaluation en leur fournissant les compétences et l'expertise nécessaires pour suivre et évaluer efficacement les programmes de développement. À cet égard, le Gouvernement travaillera avec les universitaires, les cabinets d'études nationaux et internationaux et les partenaires techniques et financiers (PTF) pour : (i) faciliter l'accès à la connaissance, (ii) faciliter l'engagement des parties prenantes, (iii) prendre en compte le dialogue participatif et le plaidoyer, (iv) promouvoir l'approche intégrée du développement y compris au niveau départemental.

78. Ce renforcement des capacités concerne prioritairement : (i) les administrations impliquées dans le suivi et évaluation, (ii) le système statistique national chargé de fournir une information de qualité indispensable aussi bien dans la phase d'élaboration, de mise en œuvre que de suivi et évaluation et (iii) les antennes départementales.

3.2.1. Renforcement des capacités des administrations impliquées dans le suivi et évaluation

79. Pour répondre aux défis de l'efficacité de la gestion de l'action publique, de renforcement de la transparence et d'adoption d'une approche de performance, le pays envisage une transformation des capacités de planification et de suivi et évaluation afin de renforcer les synergies entre les différentes administrations dans la mise en œuvre du PND.

80. La gouvernance administrative sera promue par : (i) le renforcement des capacités techniques de l'administration publique, (ii) l'introduction d'une nouvelle culture administrative de l'information et de la communication au sein de l'administration publique et (iii) la transformation numérique de l'administration.

3.2.2. Renforcement des capacités du système statistique national

81. Le système statistique national (SSN) fait encore face à quelques défis liés : (i) au renforcement de la coordination des activités du système, notamment entre l'INS et les ministères sectoriels ; (ii) à la production régulière de statistiques fiables notamment celles provenant des sources administratives ; et (iii) au financement non systématiquement pérenne des activités statistiques majeures. Pour atteindre ces résultats, il est impératif de procéder en amont au renforcement des capacités matérielles, humaines et opérationnelles du système statistique national.

82. Enfin, pour fournir une stratégie visant à remplir les exigences en matière de suivi et d'évaluation du plan, une attention particulière et des propositions plus intéressantes en rapport avec la production des données fiables sont développées dans une annexe accompagnant ce PND 2022-2026.

Chapitre 4 : Mécanisme de communication entre différents acteurs du dispositif

83. La communication au sens du suivi et évaluation du PND 2022-2026 est l'ensemble des interactions entre les différents acteurs impliqués dans les activités de suivi et d'évaluation du PND, pour le partage de l'information indispensable auxdites activités et pour la diffusion des produits du dispositif. A cet effet, la communication est un processus continu de suivi et évaluation qui permettra de mettre en relation trois éléments indispensables, notamment : (i) l'acteur/structure émetteur, (ii) l'information/données (les besoins), et (iii) l'acteur/structure récepteur (la cible).

4.1. Importance et objectifs de la communication en matière de suivi et évaluation

84. L'élaboration du PND 2022 – 2026 s'est faite selon une approche participative, ce qui conduit l'équipe de coordination à veiller, dans sa phase d'exécution, à l'application des principes de responsabilité et de redevabilité. Pour ce faire, tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PND 2022-2026 sont tenus d'être informés de l'évolution de la mise en œuvre de celui-ci, afin de s'assurer de la satisfaction de leurs attentes respectives en rapport avec le mode de pilotage du PND. Le suivi régulier des actions engagées ainsi que leur évaluation permettent de répondre de façon satisfaisante à cette préoccupation. A cet effet, l'efficacité et la performance du dispositif de suivi et évaluation mis en place dépendent du niveau et de la qualité de communication entre les différents acteurs impliqués.

85. La communication vise les objectifs ci-après :

- vulgariser les produits du dispositif de suivi et évaluation du PND 2022-2026 ;
- rendre disponibles tous les produits du dispositif ;
- faciliter à toutes les parties prenantes l'accès aux informations sur la mise en œuvre du PND 2022-2026.

4.2. Produits à communiquer et canaux de communication

4.2.1. Produits du dispositif

86. Les acteurs clés du mécanisme de suivi et évaluation du PND 2022-2026 sont des structures publiques : ministères sectoriels, directions techniques (INS, DGPD, CNEEPI, DGI, DGE, Collectivités locales, etc.) et les organes du cadre institutionnel (secrétariat technique permanent de la Task-force), capables de produire continuellement des documents en rapport avec les éléments du PND 2022-2026.

87. A titre indicatif, les produits du dispositif à communiquer sont :

Tableau 1: Liste des produits à communiquer par les acteurs du suivi-évaluation

N°	Produits à communiquer	Emetteurs/Acteurs responsables
1	Rapport d'avancement de la mise en œuvre du PND (Revue annuelle)	CTP
2	Rapports d'exécution budgétaire (physico-financier)	DGPD
3	Rapports d'évaluation d'impact des projets et programmes sectoriels	CNEEPIP ; DGPD ; DEP
4	Rapports annuels des performances des ministères	DEP
5	Rapports d'exécution des programmes et projets locaux	Conseils départementaux ; DD
6	Rapports de suivi des programmes et projets sectoriels	DEP
7	Compte rendu des réunions des cellules locales de suivi et évaluation	Antennes départementales ; DD
8	Annuaire statistiques du Congo de 2022 à 2026	INS
9	La note de conjoncture	Direction générale de l'économie (DGE)
10	Rapports de contrôles parlementaires relatifs à la mise en œuvre des objectifs du PND 2022-2026	Assemblée Nationale ; Sénat
11	Rapports des évaluations à mi-parcours par les bénéficiaires (population) des actions du PND 2022-2026	CTP
12	EHCVM, REGEC, RGPH-5, EDSC-3, etc.	INS
13	Bulletin mensuel des prix à la consommation	INS
14	Autres rapports d'enquête utiles pour alimenter la matrice des indicateurs	Tout acteur sollicité selon son domaine de compétence

4.2.2. Canaux de communication

88. Les canaux de communication représentent l'ensemble des moyens utilisés par le dispositif de suivi et évaluation pour échanger des données ou informations utiles en vue d'apprécier l'état de la mise en œuvre du PND 2022-2026 et de prendre des éventuelles mesures correctives.

89. Il existe différents moyens de communications utilisées selon les niveaux de communication, notamment :

- **Communication numérique** : la création d'une plateforme de communication permet de mettre efficacement en liaison, de manière virtuelle, tous les acteurs du dispositif de suivi et évaluation du PND 2022-2026. En d'autres termes, les différents produits/données attendus par le dispositif sont échangés via la tenue des réunions par visioconférence ;
- **Communication physique** : les acteurs sont tenus à se réunir périodiquement à travers des réunions, ateliers, revues, etc.

4.3. Activités et plan de communication

4.3.1. Activités de communication

90. Le mécanisme de communication du dispositif de suivi et évaluation du PND sera piloté par le superviseur du CTP, exécuté par la cellule opérationnelle chargée des travaux de communication. Pour répondre aux objectifs fixés par le mécanisme de communication, certaines actions doivent être mises en place dès le début du programme et d'autres devront l'accompagner tout au long de la période de mise en œuvre.

- **Actions à mener dès le début du programme**

91. Les actions à mener dès le premier trimestre de l'année de mise en œuvre du plan sont notamment :

- création d'une plateforme numérique dédiée aux activités du suivi et évaluation du PND 2022-2026 ainsi que la mise en place de l'équipe chargée de son animation ;
- Installation de l'intranet et de l'internet dans toutes les structures du dispositif de suivi et évaluation du PND 2022-2026 ;
- organisation d'un séminaire de renforcement des capacités des acteurs impliqués sur le fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation.

- **Actions à mener continuellement**

92. Au niveau central, des réunions trimestrielles de partage d'informations, organisées par le superviseur du CTP avec l'ensemble des acteurs pour apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre du PND 2022-2026. Au cours de ces réunions, les informations ou produits sectoriels du dispositif seront échangés, notamment : les rapports d'exécution budgétaire, de suivi physique des réalisations, d'enquêtes, d'évaluation d'impact des projets et programmes et de performance des ministères.

93. A la fin de chaque année, le Comité de pilotage (COFIL) produira et publiera le rapport annuel d'avancement de la mise en œuvre du PND 2022-2026 après la réalisation d'une revue annuelle.

94. Au niveau départemental, les conseils départementaux organiseront des réunions trimestrielles, présidées par le préfet, avec la participation des directions départementales sectorielles comme secrétariat technique, des organisations de la société civile, des PTF impliqués dans les programmes et projets départementaux, du secteur privé. A la suite de ces différentes réunions, un compte-rendu/rapport sera établi et envoyé au STP.

95. Les cellules opérationnelles se réuniront trimestriellement, deux semaines avant la tenue des réunions supervisées par le superviseur du CTP.

96. Des ateliers spécifiques seront organisés en cas de besoin dans le cadre de l'examen et la validation de certains rapports/produits du dispositif, nécessaires pour l'amélioration de la qualité des livrables attendus. Le compte rendu/rapport de ces travaux sera transmis au STP qui transmettra à son tour, pour approbation, au COFIL du PND 2022-2026.

4.3.2. Plan de communication

97. Le tableau ci-après, présente la planification des activités de communication afin d'assurer, durant la période de mise en œuvre du PND 2022-2026, le partage d'informations/données entre les différents acteurs du dispositif du suivi-évaluation.

Tableau 2: Plan de communication en matière du dispositif de suivi et évaluation

Objectifs stratégiques	Actions à mener	Cibles	2022				2023				2024				2025				2026			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Vulgariser les produits du dispositif de SE	Création d'une plateforme numérique dédiée aux activités du suivi et évaluation du PND 2022 – 2026 ainsi que la mise en place de l'équipe chargée de son animation	Tous les acteurs du dispositif du suivi et évaluation																				
	Installation de l'intranet et de l'internet dans toutes les structures du dispositif de suivi-évaluation du PND																					
	Organisation d'un séminaire de renforcement des capacités des cadres du dispositif de suivi et évaluation																					
Rendre disponible tous les produits du dispositif	Organisation des réunions périodiques de partage d'informations/données au niveau central	Tous les acteurs du dispositif de SE																				
	Organisation des ateliers de validation et de diffusion des produits du dispositif																					
	Organisation des réunions périodiques de partage d'informations/données au niveau départemental																					

Conclusion

98. La réussite de la mise en œuvre du PND 2022-2026 nécessite un suivi particulier des interventions et des évaluations régulières à tous les niveaux de la pyramide sectorielle avec une forte implication et appropriation des différents acteurs qui interviennent chacun dans son domaine de compétence. Ainsi, l'élaboration du document cadre de suivi et évaluation (DCSE) du PND 2022-2026 a pour objectif d'assurer une base opérationnelle en vue de guider le suivi et évaluation de sa mise en œuvre, dans une démarche participative et inclusive d'amélioration des performances.

99. A cet effet, le dispositif proposé décrit, d'une part, le cadre institutionnel, les rôles et responsabilités en matière de surveillance et de suivi administratif et, d'autre part, le dispositif de collecte, d'analyse des données, d'évaluation et d'élaboration des rapports. La mise en œuvre de ce dispositif, dans le respect des principes et conditions énoncés, permettra d'augmenter les chances d'atteinte des objectifs du PND 2022-2026. Pour ce faire, un engagement ferme du Gouvernement et des parties prenantes est attendu afin d'atteindre les objectifs fixés par le PND 2022-2026 et de rendre disponible l'information stratégique par le suivi et l'évaluation dudit plan.

100. A ce document est annexée une matrice des indicateurs de suivi des performances du PND 2022-2026, qui servira de cadre de mesure des performances.

Annexe : Matrice des indicateurs

101. La mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2022-2026 et sa réussite nécessitent, entre autres, un système adéquat de suivi-évaluation. Cette matrice des indicateurs constitue un outil permanent de collecte d'informations nécessaires pour suivre et évaluer les programmes de développement. Elle constitue ainsi un cadre de mesure des performances permettant : (i) de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre aussi bien du PND, des ODD, de l'agenda 2063 que d'autres programmes mis en œuvre aux niveaux sectoriels; (ii) de renforcer la gestion axée sur les résultats ; (iii) d'assurer la mise en œuvre des programmes d'actions prioritaires et des projets annuels de performance; (iv) et d'améliorer la coordination des interventions de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des différents programmes de développement.

102. Ce cadre de mesure participe à l'approche fondée sur une implication de toutes les parties prenantes, un partage clair des rôles et des responsabilités, et la responsabilisation des sectoriels dans le suivi des programmes de développement.

103. **Facteurs de succès.** Pour que ce dispositif organisationnel soit opérationnel et efficace, et puisse permettre aux acteurs, de collecter les données, de les analyser et de rendre disponibles, en temps opportun, les informations fiables et pertinentes, il est nécessaire : (i) d'avoir un appareil de production statistique performant et ; (ii) des ressources matérielles, humaines et financières indispensables.

104. **Structuration de la matrice des indicateurs.** La présente matrice des indicateurs comprend deux principales parties. La première partie présente les indicateurs de performance permettant de faire l'évaluation des progrès globaux enregistrés grâce aux avancées liées à la mise en œuvre du PND 2022-2026. La deuxième traite des indicateurs de performance des Piliers stratégiques dans la mise en œuvre des programmes du PND, des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

A.1. Indicateurs de performance globale

105. A l'horizon 2026, le PND vise la réduction du poids du secteur pétrolier dans l'économie nationale par la diversification de l'économie et l'amélioration sensible des conditions de vie de la population à travers notamment la réalisation de progrès significatifs dans l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD).

De manière concrète, il s'agit de :

- réduire les importations des produits alimentaires en augmentant la production locale, en particulier la production agricole ;
- réduire la pauvreté et les inégalités y compris les inégalités de genre ;
- faciliter le développement durable en préservant les ressources naturelles.

Indicateurs	Unité	Définition	Mode de calcul	Valeurs de base (en année)	Valeurs cibles					Total 2022-2025	Sources de données
					2022	2023	2024	2025	2026		
Taux de croissance démographique	%	C'est un taux imputable au mouvement naturel de la population	Rapport à la population moyenne pendant une période donnée (généralement annuelle)	2,98	2,98	2,98	2,98	2,98	2,98	' -	
Population totale estimée du Congo	Habitant	C'est l'effectif de la population Congolaise obtenu entre deux périodes (n et n+1) au moyen des formules et hypothèses bâtis	Somme de la population de chaque département	5 468 622	5 600 676	5 732 731	5 864 785	5 600 676	6 128 894 (valeur de 2025)	' -	
Espérance de vie	an	C'est la durée de vie moyenne d'individus soumis à partir de leurs naissances au phénomène de la mortalité	Se calcule à partir des quotients de mortalité par âge, c'est-à-dire des probabilités de décéder dans l'année pour des personnes qui atteignent un âge donné.	64,3 (en 2020)	64,9	66,0	66,5	67,1	67,5	' -	
Prévalence de la sous-alimentation	%	C'est la proportion des personnes dont l'apport énergétique alimentaire est insuffisant pour maintenir une vie saine et active.	Rapport de l'effectif de la population dont l'apport énergétique alimentaire est insuffisant pour maintenir une vie saine et active par l'effectif total de la population X 100	40,3 (en 2020)	39,3	37,5	35,2	32,9	30,1	' -	Enquêtes sur les conditions de vie des ménages
Produit Intérieur brut courant	Milliards de F CFA	C'est un agrégat macroéconomique caractérisant la richesse nationale	C'est la somme des valeurs ajoutées	5 782,3	6282	6832	7332	7980	8 532,1	' -	
Produit Intérieur brut par tête (courant)	Milliers de F CFA	C'est un indicateur de mesure du niveau d'activité économique.	C'est la valeur du PIB divisée par le nombre d'habitants d'un pays	1 057,4	1123	1187	1257	1353	1 386,1	' -	
Poids de l'économie hors pétrole dans l'économie nationale	%	Poids du PIB hors pétrole dans le PIB national	PIB hors pétrole x 100/ PIB national	52,9	56,2	59,7	65,2	67,4	69,5	' -	
Dette (% du PIB)	%	C'est l'ensemble des engagements financiers qui ont été pris par un pays et ses différentes institutions publiques pour financer leur fonctionnement	Rapport entre l'encours de la dette publique et le produit intérieur brut (PIB)	104,1	99,1	97,3	89,5	73,2	57,9	' -	
Taux de pauvreté monétaire (en dessous	%	C'est la proportion de la population nationale	Rapport entre la population nationale vivant en dessous du	67,0 (en 2020)	65	61	57	49	47	' -	EHCVM

Indicateurs	Unité	Définition	Mode de calcul	Valeurs de base (en année)	Valeurs cibles					Total 2022-2025	Sources de données
					2022	2023	2024	2025	2026		
du seuil de 1,90 \$ US par jour)		vivant par jour en dessous du seuil de 1,90 \$ US	seuil de 1,90 \$ US par jour et l'effectif de la population totale X 100								
Taux de pauvreté monétaire (en dessous du seuil national de pauvreté)	%	C'est la proportion de la population nationale vivant par jour en dessous du seuil national de pauvreté	Rapport entre la population nationale vivant en dessous du seuil national de pauvreté et l'effectif de la population totale X 100	50,7 (en 2011)	50	47	44	41	38	35	EHCVM
Taux de chômage	%	C'est la proportion de la population n'ayant pas d'emploi, en âge de travailler, disponible pour travailler et à la recherche d'emploi parmi la population active	Rapport entre la population active n'ayant pas d'emploi, en âge de travailler, disponible pour travailler et à la recherche d'emploi et la population active totale X 100	6,7 (en 2012)							EHCVM / EESIC
Inflation	%	Accroissement excessif des instruments de paiement (billets de banque, capitaux) entraînant une hausse des prix et une dépréciation de la monnaie.	Le taux d'inflation est obtenu en comparant le prix total du panier au cours d'une période donnée à celui relevé pour la même période de l'année précédente	1,1	1,3	1,6	1,9	2,5	2,8	'-	

A.2. Indicateurs de performance par pilier

106. Ces indicateurs sont présentés suivant les piliers stratégiques du PND 2022-2026. Il s'agit :

- du développement de l'agriculture au sens large ;
- du développement industriel ;
- du développement des zones économiques spéciales (ZES)
- du développement du tourisme ;
- du développement de l'économie numérique ;
- de la promotion immobilière.

Pilier 1 : Développement de l'agriculture au sens large

Indicateurs	Unité	Définition	Mode de calcul	Valeurs de base (en année)	Valeurs cibles					Total 2022-2026	Sources de données
					2022	2023	2024	2025	2026		
Taux de croissance du secteur agricole	%	Variation relative du secteur agricole de l'année n à l'année n+1	Production agricole de l'année (n+1) - Production agricole de l'année n X 100 / Production agricole de l'année n	2,2	4,3	4,5	5,5	7,9	9	'-	
Part de l'agriculture dans le PIB	%	La part relative du secteur agricole dans le PIB de l'année en cours	PIB du secteur agricole / PIB de l'année en cours X 100	8	6,6	7	7,3	8	8,9	'-	
Nombre de cheptels ovins	Nombre	Effectif du cheptel ovin	Somme des effectifs du cheptel	104 819	109 326	114 246	120 529	130 051	141 756	720 727	
Nombre de têtes d'ovins	Nombre	Effectif des têtes d'ovins	Somme des effectifs de têtes d'ovins	28 703	29 937	31 284	33 005	35 612	38 817	197 358	
Nombre de cheptels caprins	Nombre	Effectif de têtes du cheptel ovin	Somme des effectifs de têtes des ovins	146 300	152 591	159 458	168 228	181 518	197 854	1 005 949	
Nombre de tête de caprins	Nombre	Effectif des têtes de caprins	Somme des effectifs de têtes de caprins	8 518	8 884	9 284	9 795	10 569	11 520	50 052	
Nombre de cheptel Bovin	Nombre	Effectif de tête du cheptel Bovin	Somme effectifs de têtes des Bovins	41 426	43 207	45 152	47 635	51 398	56 024	243 416	
Nombre de tête de bovin	Nombre	Effectif de têtes de bovins	Somme effectifs de têtes des Bovins	52 381	54 634	57 092	60 232	64 991	70 840	307 789	
Nombre de têtes de volailles	Nombre	Effectif de têtes de volailles	Somme des effectifs de têtes des volailles	2 597 594	2 709 290	2 831 208	2 986 925	3 222 892	3 512 952	15 263 267	

Indicateurs	Unité	Définition	Mode de calcul	Valeurs de base (en année)	Valeurs cibles					Total 2022-2026	Sources de données
					2022	2023	2024	2025	2026		
Production du maïs	Tonne	Tonnage de la production du maïs	Somme de tonnage de la production du maïs	25 315	26 403	27 591	29 109	31 408	34 235	148 746	
Production du tubercule de manioc	Tonne	Tonnage de la production du manioc	Somme de tonnage de la production du manioc	55 009	57 375	59 956	63 254	68 251	74 394	323 230	
Production des cultures maraichères	Tonne	Tonnage de la production des cultures maraichères	Somme de tonnage de la production des cultures maraichères	461517	481363	503024	530690	572615	624150	2711842	
Quantité de poissons produits	Tonne	Tonnage de la production des poissons	Somme de tonnage de la production des poissons	58328	63087	65989	69288	73584	79324	351272	
Nombre de cheptel Bovin	Nombre	Effectif de tête du cheptel Bovin	Somme des effectifs de têtes des Bovins	41 426	43 207	45 152	47 635	51 398	56 024	243 416	
Nombre d'hectares plantés	Hectare	Le nombre d'arbres à l'hectare, selon l'espacement entre les rangées et l'espacement des plants à l'intérieur d'une rangée	Somme des effectifs d'arbres plantés à l'hectare	2500	2500	2500	2500	2500	750.000.000	17500	
Nombre d'hectares boisés	Hectare	Effectif de surfaces d'hectares boisés	Somme des effectifs d'arbres à l'hectare	2500	2500	2500	2500	2500	750.000.000	17500	

Pilier 2 : Développement industriel

Indicateurs	Unité	Définition	Mode de calcul	Valeurs de base (en année)	Valeurs cibles					Total 2022-2026	Sources de données
					2022	2023	2024	2025	2026		
Taux de croissance du PIB industrie	%	Variation relative du secteur industriel de l'année n à l'année n+1	Production industriel l'année (n+1) - Production industriel l'année n X 100 / Production industriel de l'année n	4,7	5,2	5,4	6,6	8,3	9,6	'-	
Part de l'industrie dans le PIB	%	La part relative du secteur industriel dans le PIB global	PIB du secteur industriel / PIB global X 100	13,4	11,3	12,1	12,7	14	15,7	'-	
Existence de la stratégie sectorielle	Oui/Non		Dénombrement	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	'-	

Indicateurs	Unité	Définition	Mode de calcul	Valeurs de base (en année)	Valeurs cibles					Total 2022-2026	Sources de données
					2022	2023	2024	2025	2026		
Nombre de raffineries construites et opérationnelles	Nbre		Dénombrement	1	1	1	1	2	2	2	
Nombre de parcs créés	Nbre		Dénombrement	0	0	0	1	1	2	4	
Nbre de centrales électrique à gaz construites et opérationnelles	Nbre		Dénombrement	1	1	1	2	2	2	2	
Nombre de cimenteries construite et opérationnelles	Nbre		Dénombrement	3	3	3	4	4	4	4	
Nombre de laboratoires-qualité construits	Nbre		Dénombrement	0	0	1	1	0	2	2	
Capacité de production installée toutes sources	MW		Dénombrement	825	825	825	1500	2500	3825	3825	
Volume d'eau produite par le secteur public	m³			0	96 272 555	97 000 000	107 000 000	107 000 000	107 222 555	107 222 555	
Taux d'accès à l'électricité	%			44	44	47	50	55	60	60	
Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	%			66	66	70	80	90	98	98	
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	%			45,3	45,3	55	65	75	82	82	
Taux de connexion en fibre optique des ZES et des parcs industriels	%			0	25	25	35	55	75	75	
Nombre des parcs industriels créés	Nbre			1	2	2	1	1	0	6	

Pilier 3 : Développement des zones économiques spéciales

Indicateurs	Unités	Définition	Mode de calcul	Valeurs de base (en année)	Valeurs cibles					Total 2022-2026	Sources de données
					2022	2023	2024	2025	2026		
Nombre d'études de faisabilité des ZES actualisées	Nombre			0	3	0	0	0	0	3	
Nombre de textes publiés	Nombre			0	1	2	2	1	0	6	
Nombre de jeunes formés	Nombre			0	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000	
Nombre d'études spécifiques réalisées	Nombre			2	6	5	5	3	8	27	

Indicateurs	Unités	Définition	Mode de calcul	Valeurs de base (en année)	Valeurs cibles					Total 2022-2026	Sources de données
					2022	2023	2024	2025	2026		
Existence de la stratégie sectorielle des ZES	Oui/non			Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Nombre de Foras organisés à l'international	Nombre			0	1	1	1	1	1	5	
Superficie des ZES expropriées et acquises	ha			33	780	750	750	700	17	2997	
Nombre de ZES délimitées	Nombre			1	1	2	0	0	0	3	
Nombre de centres de formation qualifiante construits	Nombre			0	2	2	0	0	0	4	
Proportion de PME/PMI locales installées dans les ZES pour une base de 6000	Taux			0	0,83	2,5	5,83	8,75	17,92	35,83	
Nombre de PME/PMI ayant bénéficié d'une assistance technique	Nombre			0	200	200	200	200	200	1000	
Nombre de PME/PMI bénéficiaires de crédits digitaux				0	200	200	200	200	200	1000	
Taux d'exécution des travaux de construction du siège (R+7)	%				10	40	30	20	100	100	

Pilier 4 : Développement du tourisme

Indicateurs	Unités	Définition	Mode de calcul	Valeurs de base	Valeurs cibles					Total 2022-2026	Sources de données
					2022	2023	2024	2025	2026		
Part du secteur tourisme au PIB (Hôtels et restaurants)	%	La part relative du secteur du tourisme dans le PIB de l'année en cours	PIB du secteur du tourisme / le PIB de l'année en cours X 100	4	5	7	8	9	10	'-	
Nombre d'emplois formels dans le secteur du tourisme	Nombre	Effectifs des emplois formels du secteur	Dénombrement	8 431 (en 2018)	24 450	32 519	43 575	58 827	80 004	61 481	
Nombre des parcs de loisirs (parcs d'attraction)	Nombre	Effectif des parcs de loisir (parc d'attraction) en service	Somme totale des parcs de loisir (parc d'attraction)	3 (en 2018)	4	4	5	5	5	2	
Nombre des parcs de loisir (Casino)	Nombre	Effectif des parcs de loisir (Casino) en service	Somme totale des parcs de loisir (Casino)	16 (en 2018)	19	22	25	28	30	14	
Nombre de structures touristiques construites et	Nombre	Effectif de structures touristiques	Somme totale de structures touristiques	0	2	4	3	5	1	15	

Indicateurs	Unités	Définition	Mode de calcul	Valeurs de base (en 2021)	Valeurs cibles					Total 2022-2026	Sources de données
					2022	2023	2024	2025	2026		
aménagées et/ou réhabilitées par année		construites et aménagées et ou réhabilitées	construites et aménagées et ou réhabilitées								
Nombre de structures de réserves construites et aménagées par année	Nombre	Effectif de structures de réserves construites et aménagées	Somme totale de structures de réserves construites et aménagées	0 (en 2021)	2	3	4	1	0	10	
Nombre d'hôtels et établissements assimilés	Unité	Effectif des hôtels et établissements assimilés en service	Somme totale d'hôtels et établissements assimilés	969 (2018)	1101	1233	1365	1497	1630	630	
Nombre de places lits existant dans les hôtels et établissements assimilés	Unité	Effectif de places-lit existants dans les hôtels et établissements assimilés	Somme totale de places-lit existants dans les hôtels et établissements assimilés	21150 (en 2018)	24355	27560	30765	33970	37 176	15346	
Nombre d'agences de voyage	Nombre	Effectif des agences de voyage	Somme totale des agences de voyage	83 (en 2018)	88	93	98	103	110	25	
Nombre de restaurants	Nombre	Effectif des restaurants	Somme totale des restaurants	594 (2018)	645	696	747	798	850	250	
Nombre d'arrivées des touristes enregistrés dans les hôtels et établissements assimilés	Nombre	Effectifs enregistrés dans les établissements hôteliers et de tourisme	Somme totale des arrivées	236147 (2018)	247954	247954	272749	300024	330 027	89 073	
Nombre de nuitées dans les hôtels et établissements assimilés	Nombre	Le nombre de nuits passées dans les hôtels et établissements assimilés	Somme totale des nuitées dans les hôtels et établissements assimilés	592392 (2018)	622012	622012	684213	752635	827898	227 506	
Nombre de chambres d'hôtels	Nombre	Effectif des chambres par hôtel et établissement assimilé	Somme totale de chambres hôtels et établissements assimilés	10697 (2018)	11232	11232	12355	13591	14949,8	3293	
Nombre de visiteurs internationaux enregistrés aux frontières	Unité	Effectif des visiteurs étrangers ayant séjourné au Congo	Somme totale des visiteurs étrangers ayant séjourné au Congo	158087 (2018)	165991	165991	182590	200849	220934	60847	
Nombre de visiteurs aux foires internationales par an	En million	Participation aux salons et foires internationaux	Somme totale des participations aux salons et foires internationaux	0 (en 2021)	1	1	1	1	1	5	
Taux d'occupation des chambres dans la grande hôtellerie	%	Il exprime la part des chambres occupées au cours de l'année	Le nombre de chambres occupées dans les grands hôtels/ le nombre de chambres disponibles X 100	15, 5 %	23%	30%	37%	44%	50%	‘ -	

Indicateurs	Unités	Définition	Mode de calcul	Valeurs de base	Valeurs cibles					Total 2022-2026	Sources de données
					2022	2023	2024	2025	2026		
Nombre des parcs de loisir (Aquatique et zoologique)	Nombre	Effectif des parcs de loisir (Aquatique et zoologique)	Somme totale des parcs de loisir (Aquatique et zoologique)	4 (2018)	5	5	6	7	8	4	
Nombre des aires protégées aménagées	Nombre	Effectif des aires protégées aménagées	Somme totale des aires protégées aménagées	1	4	8	12	14	16	15	
Nombre cumulé d'emplois créés dans le secteur tourisme et loisir	Nombre	Effectif d'emplois créés dans le secteur tourisme et loisir	Somme totale d'emplois créés dans le secteur tourisme et loisir	4523 (en 2018)	4584	4703	4981	5264	5984	1424	
Nombre de personnes dont les capacités ont été renforcées dans le domaine du tourisme	Unité	Effectif de personnes dont les capacités ont été renforcées dans le domaine du tourisme	Somme totale de personnes dont les capacités ont été renforcées dans le domaine du tourisme	200	200	250	300	350	400	1500	

Pilier 5 : Développement de l'économie numérique

Indicateurs	Unités	Définition	Mode de calcul	Valeurs de base (en année)	Valeurs cibles					Total 2022-2026	Sources de données
					2022	2023	2024	2025	2026		
Développement des infrastructures numériques											
Nombre de serveurs sécurisés	Nombre		Dénombrement	5 (en 2021)	6	7	8	9	10	5	
Nombre de kilomètres de la fibre optique déployée au Congo	Nombre		Dénombrement	4 700 (en 2021)	5 200	6 000	6 900	7 500	0	25 600	
Nombre de centres nationaux d'hébergement de données (datacenter)	Nombre		Dénombrement	4 (en 2021)	5	7	8	9	10	39	
Développement des plateformes et de l'entrepreneuriat numériques											
Nombre d'abonnés aux transactions électroniques	Millions de FCFA		Dénombrement	3 (en 2021)	3,1	3,15	3,2	3,25	4,9	1,8	
Valeur globale des transactions électroniques de tous les opérateurs	Millions de FCFA		Rapport entre le total des transactions électroniques des opérateurs MTN et Airtel et le Nombre total des abonnés MTN X 100	16 870 (en 2020)	29 250	32 204	29 250	29 250	33 785	13 785	
Chiffre d'affaires des fournisseurs d'accès internet (secteurs public et privé)	Millions de FCFA			51 273 (en 2020)	53 324	55 375	57 426	59 476	61 527	9 254	

Indicateurs	Unités	Définition	Mode de calcul	Valeurs de base (en année)	Valeurs cibles					Total 2022-2026	Sources de données
					2022	2023	2024	2025	2026		
Chiffre d'affaires de la téléphonie mobile	Millions de FCFA			194 (en 2020)	281	339	400	599	632	432	
Nombre des plateformes dans l'administration publique	Unité		Dénombrement	4 (en 2020)	6	7	9	10	11	7	
Développement des compétences, de la recherche et de la production industrielle liée au numérique											
Nombre d'incubateurs publics	Nombre		Dénombrement	0	0	1	0	0	1	1	
Nombre d'incubateurs privés	Nombre		Dénombrement	5	6	0	7	0	7	2	
Contribution de l'économie numérique dans le PIB national	%		Contribution du PIB dans l'économie numérique x 100/ PIB national	4 (en 2021)	6	8	8	10	10	6	
Réduction de la fracture numérique											
Proportion de la population ayant accès à la téléphonie mobile	%		Population ayant accès à la téléphonie mobile / population totale x 100	110,6 (en 2020)	108	107	105	104	103	- 7,6	
Proportion de la population ayant accès à la téléphonie fixe	%		Population ayant accès à la téléphonie fixe / population totale X 100	0,24 (en 2020)	0,5	0,5	0,36	0,5	2,5	2,26	
Effectif de la population ayant accès à Internet mobile	Nombre		Dénombrement	9 827 (en 2020)	19 729	29 731	39 783	49 905	60 027	49 527	
Effectif de la population ayant accès à l'internet fixe	Nombre		Dénombrement	16 358 (en 2020)	49 156	98 504	164 504	247 353	347 051	316 551	
Pilotage de la politique de développement de l'économie numérique											
Nombre de textes du cadre juridique publiés	Nombre		Dénombrement	10 (en 2021)	11	12	14	14	14	4	
Existence d'une stratégie nationale de développement de l'économie numérique actualisée	Oui/Non		Dénombrement	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Création d'un observatoire national de l'économie numérique	Oui/Non		Dénombrement	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

Pilier 6 : Promotion immobilière

Indicateurs	Unité	Définition	Mode de calcul	Valeurs de base (en année)	Valeurs cibles					Total 2022-2026	Sources de données
					2022	2023	2024	2025	2026		
Gouvernance de la promotion immobilière											
Existence d'un document de la politique sectorielle élaborée	Oui/non		Dénombrement	non	oui	oui	oui	oui	oui	Oui	
Existence d'un document de la stratégie nationale de logement	Oui/non		Dénombrement	non	oui	oui	oui	oui	oui	Oui	
Nombre de schémas directeurs d'urbanisme élaborés par an	Nombre		Dénombrement	2	2	2	3	3	3	13	
Proportion des villes dotées d'un schéma directeur d'urbanisme	%		Nombre de villes dotées d'un schéma directeur divisé par le nombre total des villes X 100	11,7 (en 2021)	29,4	29,4	47,05	82	100	88,3	
Nombre de plans locaux d'urbanisme élaborés et validés par an	Nombre		Dénombrement	0 (en 2021)	2	2	2	2	2	10	
Proportion des villes dotées de plans locaux d'urbanisme	%		Nombre de villes dotées d'un plan local divisé par le nombre total des villes X 100	0 (en 2021)	12	29	59	88	100	100	
Existence d'un cadre de bordereau des prix de la construction élaboré	Oui/non			0 (en 2021)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
Existence d'un cadre de bordereau des prix de la construction validé	Nombre			0 (en 2021)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
Proportion des métiers BTP structurés à travers les chambres de métiers	%			0 (en 2021)	5	5	15	20	25	25	
Nombre cumulé de rapports de suivi et évaluation de la stratégie nationale de logements	Nombre			0	0	1	2	3	4	4	
Nombre de cadres et agents à former dans les métiers de l'immobilier par an	Nombre			0	15	15	20	20	20	90	
Nombre cumulé de DD du MCUH construites	Nombre			1	3	6	9	11	12	12	
Nombre de bâtiments administratifs du MCUH réhabilités et équipés par an	Nombre			0	0	1	0	0	0	1	
Promotion de l'habitat et du logement décent											
Nombre cumulé de logements construits	Nombre			0 (en 2021)	3000	3200	3400	3513	4451	4451	
Nombre de logements à achever par an	Nombre			144 (en 2021)	20	25	30	35	34	144	

Indicateurs	Unité	Définition	Mode de calcul	Valeurs de base (en année)	Valeurs cibles					Total 2022-2026	Sources de données
					2022	2023	2024	2025	2026		
Nombre de bâtiments administratifs construits par an	Nombre			0	0	2	2	1	4	9	
Existence du Fonds national de l'habitat				Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	
Développement des Infrastructures immobilières											
Nombre de projets grands travaux à achever	Nombre de bâtiment			164	30	35	40	24	35	164	
Nombre de projets préfectoraux non grands travaux à achever	Nombre			395	35	97	95	89	79	395	
Taux d'exécution des travaux réalisés dans les quartiers précaires	%			70	100	-	-	-	-	100	